le Canard libéré

Vingtième année N°870 vendredi 6 novembre 2026 - 8 DH - Directeur de la publication Abdellah Chankou

Ports XXL, flotte XXS Kayyouh attendu…au tournant maritime

P13



Abdessamad Kayyouh a l'obligation de résultats.

Bye bye la Minurso

COMMENT LE VETO RUSSE A DÉSARÇONNÉ L'ALGÉRIE



Le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov.

P6

Élections de mi-mandat

Trump submergé par la vague bleue



Donald Trump.

P17



Enfants palestiniens

La prison et les mauvais traitements comme horizon

P18

Pénurie des manuels scolaires

Cette grosse ombre au tableau…

P9



Le ministre de l'Education nationale Nabil Benabdallah.



Confus DE CANARD

Carburants : le plein de colère

P2

Dans ce numéro

Spécial SAHARA

Les cahiers du Canard libéré

Minurso
Fin de 35 ans de tourisme diplomatique

Fête de l'Unité et fin de la Minurso
UN BONHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL









Abdellah Chankou
Directeur de la publication

CARBURANTS : LE PLEIN DE COLÈRE

Avec un gazole frôlant désormais les 17 DH le litre, le réservoir des ménages est à sec, mais celui de la colère, lui, déborde. L'opération « Six heures sans transport », prévue le 8 novembre, traduit un ras-le-bol qui dépasse largement le prix à la pompe. Jamais le carburant n'a autant alimenté l'exaspération des Marocains. À ce tarif exorbitant, faire le plein relève de plus en plus du luxe, et rouler devient presque un acte de résistance face au massacre du pouvoir d'achat.

La hausse continue des prix à la pompe n'est plus une simple contrariété pour automobilistes pressés ou gros rouleurs. Elle est devenue un problème économique et social qui touche tout le monde, y compris ceux qui ne possèdent pas de voiture. Ce renchérissement finit toujours par se répercuter sur le prix des légumes, des produits alimentaires et de la moindre prestation ou produit nécessitant un déplacement.

C'est dans ce contexte délétère que le Comité de l'initiative citoyenne pour le plafonnement des prix des carburants appelle les Marocains à observer, le dimanche 8 novembre, six heures sans moyens de transport, entre midi et 18 heures. Une opération symbolique qui entend transformer l'exaspération individuelle en expression collective. L'idée est simple : si le carburant devient inabordable, pourquoi continuer à alimenter une mécanique qui semble tourner à plein régime au détriment des consommateurs ?

L'initiative se veut pacifique et responsable. Elle exclut les blocages de routes et les entraves à la circulation, notamment pour préserver le passage des ambulances, des services d'urgence et des véhicules transportant des marchandises périssables. C'est tout à son honneur. Mais au-delà de son caractère symbolique et de son éventuel succès, cette mobilisation pose une question autrement plus importante : comment en est-on arrivé à une situation où le prix d'un produit aussi stratégique que le carburant échappe à toute forme de respiration pour les consommateurs ?

Une opération symbolique qui entend transformer l'exaspération individuelle en expression collective.

Depuis la libéralisation des prix des hydrocarbures, le marché est censé fonctionner selon les règles de la concurrence. Sur le papier, la promesse était séduisante : davantage de compétition, une meilleure efficacité et des prix déterminés par le marché. Dans la réalité, le consommateur a parfois le sentiment d'avoir hérité de la liberté des prix sans bénéficier pleinement des avantages de la concurrence. Les hausses sont promptement répercutées à la pompe, tandis que les baisses éventuelles donnent souvent l'impression de prendre un chemin beaucoup plus long avant d'atteindre le portefeuille des automobilistes. Le sujet mérite donc mieux que des explications mécaniques renvoyant systématiquement aux cours internationaux, aux tensions géopolitiques ou aux fluctuations du dollar. Ces facteurs sont réels et doivent être pris en compte. Mais ils ne dispensent nullement les pouvoirs publics d'exercer leur mission de surveillance et de protection du consommateur. La question de la transparence de la formation des prix, des marges de distribution et des conditions de concurrence reste entière. Dans un marché aussi sensible, l'opacité nourrit inévitablement la suspicion. Il y a surtout une aberration économique à ne pas perdre de vue : le carburant est un intrant transversal. Sa cherté ne pénalise pas seulement celui qui passe à la station-service. Elle renchérit le transport des marchandises, les coûts de production, la logistique, les déplacements professionnels et, par ricochet, le prix final payé par les ménages. Le petit commerçant, l'agriculteur, le transporteur, l'artisan et le salarié qui utilise quotidiennement son véhicule en subissent les conséquences. Même celui qui n'a jamais touché un volant finit par régler une partie de la facture en passant à la caisse du supermarché ou du commerçant du coin. Et lorsque le pouvoir d'achat est déjà fragilisé par la vie chère, chaque dirham supplémentaire à la pompe agit comme une taxe indirecte qui frappe indistinctement les ménages, avec un impact encore plus lourd sur les revenus modestes.

Le gouvernement ne peut pas se contenter d'observer le thermomètre social grimper en espérant que les cours internationaux finissent par redescendre. Des réponses concrètes sont devenues nécessaires : renforcer le contrôle de la concurrence, rendre plus lisible la structure des prix, surveiller les marges, lutter contre les éventuelles pratiques anticoncurrentielles et étudier des mécanismes ciblés d'atténuation du choc pour les catégories les plus exposées. Et pourquoi pas le plafonnement des marges des distributeurs de carburants, comme le réclament sans cesse certaines associations ? Une revendication qui pose frontalement la question des limites de la libéralisation et de la nécessité d'instaurer des garde-fous dans ce secteur névralgique. Entre le retour à l'administration des prix, qui comporte ses propres risques, et le laisser-faire intégral, il existe une voie médiane : celle d'une régulation intelligente, fondée sur la transparence des structures de coûts, le contrôle des marges et la surveillance effective de la concurrence.

L'exemple français mérite, à cet égard, d'être examiné de près. Face à la flambée des carburants, Paris a envisagé d'encadrer les marges des distributeurs afin d'éviter que la crise ne serve de prétexte à des gains supplémentaires et que les baisses des cours internationaux tardent à se répercuter à la pompe. La démarche ne consiste pas à décréter artificiellement un prix fixe, mais à introduire des garde-fous dans un marché soumis aux fluctuations internationales. La France a également pris des mesures concrètes pour garantir que les avantages issus de la libération de stocks stratégiques de gazole profitent intégralement aux consommateurs. Pourquoi le Maroc, où le gazole frôle les 17 DH le litre et où chaque hausse se répercute sur le coût de la vie, ne pourrait-il pas engager une réflexion similaire ? Le plafonnement des marges, fondé sur des critères objectifs et des contrôles transparents, mérite au moins un examen sérieux. Il ne ferait pas disparaître les contraintes du marché pétrolier mondial, mais pourrait contribuer à prévenir les effets d'aubaine et à restaurer la confiance des consommateurs.

L'opération « Six heures sans transport » sera peut-être suivie, peut-être pas. Mais elle aura au moins le mérite de mettre sur la place publique une colère qui ne se mesure pas seulement en dirhams par litre. Elle exprime le sentiment d'un citoyen qui travaille, se déplace, consomme et paie toujours davantage, sans voir ses revenus suivre la même trajectoire.

Les Marocains ne demandent pas que le pétrole coule à prix d'eau minérale. Ils veulent simplement comprendre pourquoi ils doivent payer aussi cher pour faire tourner leur quotidien. À force de pomper dans le portefeuille des ménages, le marché risque de finir par assécher leur patience. Et celle-ci, contrairement au réservoir, ne se remplit pas à la station-service. ◗

Côté BASSE-COUR



Sahara marocain Le Roi balise l'après-MINURSO

SM le Roi Mohammed VI a présidé, mercredi 4 novembre 2026, au Palais Royal de Rabat, une séance de travail consacrée à la gestion de la nouvelle étape ouverte par la fin de la mission des Nations Unies au Sahara, après la décision du Conseil de sécurité de ne pas reconduire son mandat, le 30 octobre dernier.



Le Roi Mohammed VI lors de la réunion au palais royal.

Cette réunion témoigne de l'attention constante que le Souverain accorde à la question de l'intégrité territoriale du Royaume et à la défense de sa souveraineté nationale. Elle traduit également la volonté royale d'anticiper les évolutions de ce dossier stratégique et d'encadrer avec vigilance la période qui s'ouvre après le départ de la mission onusienne.

Ont pris part à cette séance la cheffe du gouvernement, Fatima Ezzahra El Mansouri, le conseiller du Roi, Fouad Ali El Himma, le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, ainsi que le général de corps d'armée Mohammed Berrid, inspecteur général des Forces armées royales et commandant la Zone Sud. À cette occasion, le Souverain a rappelé les priorités énoncées dans le communiqué du Cabinet Royal du 30 octobre : le respect absolu de l'intégrité territoriale du Royaume, la préservation de sa sécurité nationale et la garantie de la quiétude de ses citoyens, avec une attention particulière portée aux populations des provinces du Sud.

Le Roi a ainsi donné Ses Hautes Instructions pour que ces orientations soient mises en œuvre avec fermeté et vigilance, chacun dans le cadre de ses attributions. L'objectif est de consolider le consensus national autour de la cause nationale, d'assurer la continuité de la dynamique de développement des provinces du Sud et de poursuivre la réalisation des grands projets structurants engagés dans ces régions. Le suivi de l'ensemble des évolutions du dossier, sur les plans national et international, devra également se poursuivre conformément à la position officielle du Royaume. Le communiqué royal réaffirme, par ailleurs, l'attachement du Maroc au cessez-le-feu, un engagement volontaire qui demeure inchangé malgré la fin du mandat de la MINURSO. Le texte souligne toutefois les limites de cette mission, qui n'a pas toujours été en mesure de surveiller efficacement le respect de la trêve ni de constater les conséquences des violations enregistrées. Il relève également que les circonstances ayant présidé à sa création et les missions initialement assignées ne correspondent plus aux réalités actuelles, comme en témoignent les évolutions sur le terrain et les positions des acteurs internationaux.

Dans un souci d'accompagner cette nouvelle phase dans un esprit de responsabilité et de coopération avec les Nations Unies, le Souverain a également ordonné que le « Bureau de coordination avec la MINURSO », relevant du ministère de l'Intérieur, prenne en charge les opérations de coordination et d'accompagnement liées à la liquidation et au retrait de la mission. Ce dispositif devra faciliter les différentes procédures et veiller à ce que cette opération se déroule de manière ordonnée et dans les meilleures conditions. Le Roi a enfin réaffirmé l'attachement du Maroc à ses engagements internationaux et aux principes de sa diplomatie, fondée sur la préservation de la paix et la contribution active à son établissement, sans jamais transiger sur la souveraineté nationale.

Cette nouvelle étape intervient dans un contexte marqué par les avancées diplomatiques enregistrées par le Royaume autour de sa cause nationale. Le communiqué met en avant la reconnaissance croissante de la souveraineté marocaine sur le Sahara par plusieurs pays amis et frères, ainsi que le soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, considérée comme la seule solution politique crédible et porteuse des garanties nécessaires à un règlement définitif de ce différend régional.



Côté BASSE-COUR



Laprophan

Une cure de croissance à la bourse

Le laboratoire marocain s'apprête à lever jusqu'à 2,22 milliards de dirhams sur le marché boursier de Casablanca. Au cœur de cette opération figure le rachat de Polymedic, destiné à permettre au groupe de franchir un nouveau palier tant sur le plan industriel que commercial. Toutefois, entre croissance externe, valorisation boursière et perspectives de rentabilité, ce pari mérite un examen attentif.



Le président de Laprophan Farid Bennis et son staff lors de la présentation de l'opération.

La Bourse de Casablanca s'apprête à accueillir un acteur emblématique de l'industrie pharmaceutique marocaine. Fondé en 1949, Laprophan, propriété de la famille Bennis, ouvre son capital au public avec une ambition qui excède la simple levée de fonds : accélérer sa transformation en un groupe de dimension internationale, apte à peser davantage dans un secteur stratégique pour la souveraineté sanitaire du Royaume.

Le projet d'introduction en Bourse a obtenu le visa de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) le 28 octobre 2026. L'opération, dont le montant maximal annoncé atteint 2,22 milliards de dirhams, se déroulera du 9 au 17 novembre, au prix de 341 dirhams par action. Elle repose sur une augmentation de capital d'environ 1,4 milliard de dirhams, complétée par la cession de titres existants pour un montant maximal de 822,6 millions de dirhams.

Derrière cette ouverture du capital se dessine une stratégie de croissance externe clairement assumée. Pour Laprophan, il s'agit de changer d'échelle, d'élargir son portefeuille thérapeutique et de renforcer ses capacités industrielles, tout en se donnant les moyens de poursuivre ses acquisitions. À cet égard, le rachat de Polymedic constitue, à ce stade, l'illustration la plus concrète de cette ambition.

Polymedic, pièce maîtresse du dispositif

Le laboratoire casablancais a signé en octobre un accord portant sur l'acquisition de la totalité du capital de Corporate Investment Holding, société mère de Polymedic. La finalisation de la transaction demeure subordonnée aux autorisations réglementaires requises, notamment celle du Conseil de la concurrence. Son montant indicatif, tel qu'il ressort des éléments relatifs à l'introduction en Bourse, avoisine 1,26 milliard de dirhams. Près de 90 % des fonds nouveaux levés par Laprophan devraient ainsi être affectés à cette acquisition.

Créé en 1964, Polymedic dispose d'un outil industriel situé à Casablanca, emploie environ 280 collaborateurs et détient un portefeuille de 138 autorisations de mise sur le marché couvrant plus de 200 produits dans une douzaine de domaines thérapeutiques. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 405 millions de dirhams en 2025 et devrait atteindre environ 455 millions en 2026, selon les informations publiées dans le cadre de l'opération.

Pour Laprophan, l'intérêt est double. D'une part, l'intégration de Polymedic doit élargir son offre de médicaments et renforcer sa présence sur le marché national. D'autre part, elle lui permettrait de consolider son appareil industriel dans un environnement où la taille critique, les capacités de production et la maîtrise des coûts sont devenues des facteurs déterminants de compétitivité.

L'opération s'inscrit dans une politique d'acquisitions déjà engagée. Laprophan a notamment intégré Amanys Pharma et Botanic Pharma, avant de poursuivre son expansion internationale par une prise de participation majoritaire dans le laboratoire suisse Rivopharm. Le groupe revendique désormais une présence commerciale dans plus de 50 pays, un portefeuille dépassant 1 300 autorisations de mise sur le marché et près de 1 450 collaborateurs.

Une levée de fonds à double détente

L'introduction en Bourse mérite néanmoins d'être examinée en détail, car les 2,22 milliards de dirhams annoncés ne correspondent pas intégralement à des fonds frais destinés au financement des projets industriels du groupe.

Sur ce montant maximal, environ 1,4 milliard proviendra de l'émission de 4,1 millions d'actions nouvelles. Cette composante alimentera directement les ressources de Laprophan. Le solde, soit jusqu'à 822,6 millions de dirhams, correspond à la vente de 2,4 millions d'actions existantes : son produit reviendra aux actionnaires cédants et non à l'entreprise.

Cette distinction est essentielle pour les futurs investisseurs. L'opération poursuit simultanément deux objectifs : financer la croissance du laboratoire et permettre à certains actionnaires de réaliser une partie de leur investissement. L'ouverture du capital accompagne donc à la fois le développement industriel du groupe et l'évolution de son actionnariat.

Le prix de 341 dirhams par action implique par ailleurs une valorisation qui suppose que Laprophan concrétise ses ambitions de croissance. La capacité du groupe à intégrer ses acquisitions, à dégager des synergies et à améliorer durablement ses résultats sera donc déterminante pour justifier les attentes placées dans son développement.

La rentabilité, autre enjeu du pari boursier

Une stratégie d'acquisitions ne se juge pas uniquement au nombre de sociétés rachetées ou à la progression du chiffre d'affaires. Elle se mesure également à la capacité de ces opérations à générer des bénéfices, à préserver les marges et à produire des liquidités suffisantes pour financer la croissance future.

Au-delà du cas Laprophan, cette introduction en Bourse intervient dans un contexte où la consolidation de l'industrie pharmaceutique nationale représente un enjeu économique et sanitaire majeur.

Le développement de groupes marocains dotés d'une assise financière solide peut contribuer au renforcement des capacités de production locales, à la diversification de l'offre thérapeutique et à une meilleure maîtrise des chaînes d'approvisionnement. Il peut également favoriser les investissements industriels et soutenir l'ambition d'un secteur pharmaceutique marocain davantage tourné vers l'exportation.

Encore faut-il que la croissance externe s'accompagne d'investissements productifs, d'une amélioration de la compétitivité et d'une capacité accrue à répondre aux besoins du marché national. ◗

Conformité

M2T décroche les lauriers à Dubaï

Nouvelle reconnaissance internationale pour M2T. L'établissement de paiement, filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), a remporté le trophée « Best Compliance Team » (meilleure équipe de conformité) lors des Excellence in Compliance Awards, organisés le 3 septembre 2026 à Dubaï par la Middle East & Africa Compliance Association (MEACA), en partenariat avec NielsonSmith.

Cette distinction vient récompenser la qualité du dispositif de conformité de M2T, ainsi que l'engagement de ses équipes dans la prévention des risques et le respect des exigences réglementaires. L'établissement marocain figurait parmi les finalistes de cette édition, aux côtés de deux autres acteurs de référence, JHI et Nedbank, avant de s'imposer devant un jury composé de professionnels chevronnés des secteurs bancaire, financier et des paiements. Les Excellence in Compliance Awards mettent à l'honneur les organisations et les professionnels du Moyen-Orient et de l'Afrique qui se distinguent par leurs pratiques en matière d'éthique, de gouvernance, de gestion des risques et de conformité. Au-delà de la récompense, le prix attribué à M2T témoigne de la reconnaissance du travail accompli pour consolider ses mécanismes de contrôle interne et faire de la conformité une composante centrale de sa stratégie de développement. Cette reconnaissance intervient dans un contexte où la transformation numérique des services financiers s'accompagne d'une complexification des opérations et d'un renforcement des exigences réglementaires. Pour les établissements de paiement, la conformité ne relève plus d'une simple obligation administrative. Elle constitue un levier essentiel de sécurisation des transactions, de maîtrise des risques et, surtout, de préservation de la confiance des clients et des partenaires.



Agréé par Bank Al-Maghrib, M2T est présent sur l'ensemble du territoire national à travers un réseau de plus de 7.000 points de vente.

En plaçant cette fonction au cœur de son modèle

Côté BASSE-COUR



opérationnel, M2T entend ainsi inscrire sa croissance dans une démarche responsable et durable, en cohérence avec les standards de gouvernance et de gestion des risques du Groupe BCP. Agréé par Bank Al-Maghrib, M2T est présent sur l'ensemble du territoire national à travers un réseau de plus de 7.000 points de vente. Son activité s'articule autour de plusieurs métiers, notamment le transfert d'argent, à travers le réseau Chaabi Cash, le paiement multiservices avec Tasshilat et le Mobile Money via l'application Chaabi Pay. L'établissement a également élargi son positionnement sur le marché des paiements électroniques. Depuis le 1er mai 2025, il intervient en qualité d'acquéreur monétique à travers « CHAABI PAYMENT », une offre de paiement multicanal qui s'appuie sur 25 années d'expérience et d'innovation. Une évolution qui accompagne la montée en puissance des paiements digitaux et les efforts de promotion de l'inclusion financière au Maroc.

Une distinction qui rejaillit sur le Groupe BCP

Cette récompense vient également conforter le positionnement du Groupe Banque Centrale Populaire, acteur bancaire majeur au Maroc et groupe panafricain présent dans 32 pays, dont 18 en Afrique. Fort de ses valeurs de solidarité et d'innovation, le groupe intervient dans plusieurs métiers financiers, à travers ses banques universelles, ses activités de banque d'affaires, ses compagnies d'assurance et ses fintechs. Son implantation couvre notamment les espaces CEDEAO et CEMAC ainsi que la zone de l'océan Indien. Dans cet environnement marqué par l'accélération de la digitalisation des services financiers, la maîtrise des risques et le respect des normes de conformité constituent des enjeux stratégiques pour accompagner durablement son développement. Fondée en 2022, la Middle East & Africa Compliance Association (MEACA) est une organisation professionnelle à but non lucratif qui œuvre à la promotion de l'éthique, de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité au Moyen-Orient et en Afrique. À travers ses événements et ses initiatives, elle contribue à la diffusion des standards internationaux et au renforcement des compétences dans ces domaines. ◗

CAM-FM6SS

L'alliance qui soigne

Crédit Agricole du Maroc et la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé (FM6SS) ont conclu un partenariat stratégique visant à faciliter l'accès aux soins et à renforcer la prévention, notamment en milieu rural. Signée le 29 octobre à Rabat, la convention prévoit des tarifs conventionnés pour les bénéficiaires du CAM dans les établissements de la Fondation, ainsi que des opérations de dépistage et de sensibilisation grâce, entre autres, aux unités mobiles de la banque. L'accord comporte également un volet formation au profit des collaborateurs du CAM et des solutions de financement destinées aux étudiants de l'UM6SS et aux salariés de la Fondation. Une alliance qui conjugue expertise médicale, proximité territoriale et accompagnement financier au service de l'impact socia ◗



Lahcen Belyamani, PDG de la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé (FM6SS), et Mohamed Fikrat, PDG du Crédit Agricole du Maroc (CAM).



Le Maigret du CANARD



Bye bye la Minurso

Comment le veto veto russe a désarçonné l'Algérie

Le double veto russe et américain du 30 octobre au Conseil de sécurité, qui a laissé expirer le mandat de la MINURSO, marque un tournant décisif dans le dossier du Sahara. Derrière l'apparente paralysie institutionnelle se dessine un renversement de rapport de force : tandis qu'Alger déplore la perte de son principal levier de blocage, le Maroc voit s'ouvrir une séquence diplomatique conforme à la réalité du terrain et à la dynamique de son plan d'autonomie.

AHMED ZOUBAÏR

L'obstination, nourrie de mauvaise foi, ne saurait se réclamer indéfiniment et impunément d'un prétendu principe universel : le masque finit par tomber et révèle le vrai visage du soi-disant bienfaiteur, transformant à dessein cette fourberie en obstacle à l'adoption d'une solution posée sur la table et saluée par tous comme juste et crédible.

Le dossier du Sahara marocain est précisément arrivé à ce point de rupture. Alors que le plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 s'est imposé comme une base centrale des négociations internationales, le Front Polisario et son géniteur algérien ont persisté dans une stratégie d'obstruction qui entretient le statu quo au lieu de contribuer à le dépasser. Le double veto russe puis américain du 30 octobre au Conseil de sécurité des Nations unies, qui a empêché l'adoption des deux projets de résolution concurrents et laissé le mandat de Parrainé par les États-Unis, le projet de résolution visant à renouveler le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental(Minurso) arriver à expiration, sonne la fin d'un processus onusien qui a fini par s'autodisqualifier. Relevant plus du marché de dupes que de la recherche d'un compromis raisonnable, il a longtemps été exploité par les adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc pour immobiliser le cours des choses et l'assujettir à un chantage permanent. Le plus frappant dans cette séquence n'est pas seulement l'échec du Conseil à adopter un texte. C'est le décalage grandissant entre, d'un côté, une dynamique diplomatique qui accorde une place toujours plus importante à l'initiative marocaine et, de l'autre, une posture qui a fait de l'immobilisme une fin en soi. À force de récuser les évolutions du cadre de négociation sans parvenir à leur opposer une perspective de règlement susceptible de recueillir un soutien comparable, le Polisario et son sponsor attitré se sont piégés eux-mêmes en sabotant leur propre tactique d'entrave. L'arroseur arrosé.



Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov et son homologue marocain Nasser Bourita.

Parrainé par les États-Unis, le projet de résolution visant à renouveler le mandat de la Minurso, arrivé à expiration le 31 octobre, s'est heurté au veto russe. Le texte prévoyait notamment de retirer la référence au « référendum » de l'intitulé de la mission et consacrait le plan d'autonomie du Sahara sous souveraineté marocaine comme « la seule base » de négociation en vue d'un règlement politique d'un conflit factice vieux d'un demi-siècle. Moscou a jugé utile de rejeter un projet jugé « unilatéral ».

Selon une lecture au premier degré, la séance du Conseil de sécurité a donné lieu à un bras de fer entre Russes et Américains, chacun opposant son veto à la proposition de l'autre. Dans la foulée, l'ambassadeur russe à l'ONU, Vassili Nebenzia, a soumis un texte alternatif prévoyant une reconduction purement « technique » de la mission, sans modification de son mandat ni de sa vocation initiale. Une initiative à son tour bloquée par le veto américain de Michael Waltz. La Russie de Poutine aurait cherché à préserver ses intérêts historiques auprès d'Alger tout en marquant son territoire face aux États-Unis. Ce faisant, elle n'a pas délibérément offert un « cadeau » au Maroc, mais son blocage a provoqué indirectement une onde de choc institutionnelle dont les conséquences dépasseraient ses intentions — à moins que le geste de Moscou n'ait visé, en vérité, à sanctionner un allié devenu trop encombrant. Résultat : faute de résolution adoptée, le mandat de la MINURSO n'a pas été renouvelé à son échéance du 31 octobre. La mission se retrouve ainsi dans une situation d'incertitude institutionnelle à compter du 1er novembre. Une évolution que le Maroc a accueillie favorablement, à en juger par le communiqué du Cabinet royal, qui salue les perspectives ouvertes par cette nouvelle séquence diplomatique, traduite par le départ de la MINURSO, acté officiellement par l'ONU et son secrétaire général Antonio Guterres.

Sous perfusion onusienne

Qui tire réellement profit de la bataille géopolitique qui vient de se dénouer au Conseil de sécurité des Nations unies ?

La réaction officielle de la diplomatie algérienne au lendemain de cette guerre des vetos ne laisse planer aucun doute. En déclarant publiquement : «Nous regrettons profondément la non-reconduction de la MINURSO », Alger laisse apparaître son désarroi au grand jour. Le contraste est saisissant avec le communiqué du Cabinet royal, qui s'en est félicité. Tandis que l'Algérie déplore la disparition de son principal levier de blocage, le Maroc savoure une victoire historique conforme à la réalité sur le terrain. En misant sur le maintien du statu quo par le biais du veto russe, le régime algérien s'est réjoui un peu trop vite de l'enterrement du texte américain. Mais en faisant tomber, par erreur tactique, le mandat de la MINURSO, il perd le principal relais international qui maintenait artificiellement le dossier sous perfusion onusienne depuis trente-cinq ans. Le Royaume n'a jamais eu besoin d'une mission de casques bleus pour administrer son Sahara. En prenant acte de la fin du mandat de la MINURSO, le Maroc retourne la situation à son avantage: il s'affranchit d'un cadre devenu anachronique, enterre définitivement l'idée caduque d'un référendum et impose la réalité d'un territoire en plein développement, dont le plan d'autonomie bénéficie d'un large consensus international.

Mais le Maroc ne saurait attendre indéfiniment le bon vouloir du Polisario et de son protecteur algérien pour qu'ils consentent enfin à examiner sérieusement la solution politique qu'il leur a généreusement proposée en 2007. Après près de deux décennies, l'initiative d'autonomie, conçue pour tourner définitivement la page d'un conflit qui n'a que trop duré, ne peut rester éternellement suspendue au bon vouloir de ceux qui persistent à entretenir l'impasse sans offrir d'alternative réaliste et viable. Dans ces conditions, le Maroc serait pleinement fondé à fixer un horizon temporel clair à son initiative, afin que les manœuvres dilatoires ne deviennent pas un droit au blocage institutionnalisé et que la recherche d'une solution ne soit plus indéfiniment prise en otage par le refus de négocier. Il reviendrait alors au Polisario et à l'Algérie de choisir entre une participation sérieuse à la recherche d'un compromis historique et la responsabilité politique d'un enlisement dont les populations sahraouies séquestrées dans les camps de Tindouf continuent de payer le prix.

Le Maigret du CANARD



Polisario

Pourquoi le brevet de la représentativité a expiré

Le vent diplomatique a tourné à New York. En ouvrant la porte à d'autres interlocuteurs sahraouis, le projet de résolution américain, bloqué par la Russie, écorne le monopole politique que le Polisario s'est arrogé depuis un demi-siècle. Une brèche à élargir pour en finir avec le tête-à-tête stérile et donner sa chance à une solution d'autonomie assortie d'un calendrier précis.

AHMED ZOUBAÏR

Il est des formules diplomatiques qui valent mieux que de longs discours, et des lignes, dans les résolutions onusiennes, qui ébranlent les certitudes séparatistes plus sûrement qu'une batterie de communiqués officiels vaseux . Les derniers drafts américains sur le Sahara relèvent de cette catégorie. Sur le fond, ils confortent les arguments marocains et la pertinence du plan d'autonomie présenté par Rabat le 11 avril 2007. Mais c'est surtout une disposition en apparence anodine qui fait grincer des dents à Alger comme à Tindouf : l'ouverture du processus politique à « un large éventail de composantes et d'interlocuteurs sahraouis, y compris en dehors des parties à la négociation ».

Traduction pour les amateurs de langue de bois veloutée : le Polisario n'a plus nécessairement vocation à parler au nom de tous les Sahraouis. Ce n'est pas une mince affaire pour un mouvement qui, depuis sa création par l'Algérie, confond allègrement revendication politique et mandat populaire.

Au nom de quoi bénéficierait-il en effet d'un monopole perpétuel sur la parole sahraouie ? Qui lui a délivré ce brevet de représentativité, valable sans contrôle démocratique, sans renouvellement de mandat et, surtout, sans consultation des populations concernées ? Voilà près d'un demi-siècle que cette prétention tient lieu de vérité officielle dans une partie du discours diplomatique. Le temps est venu de la soumettre à l'épreuve des faits.

Un monopole sans élections

Le Polisario a vu le jour en mai 1973, dans le contexte de la lutte contre la présence espagnole au Sahara. Six ans plus tard, en novembre 1979, l'Assemblée générale des Nations unies lui reconnaissait un rôle politique dans le dossier. Cette consécration, intervenue dans le contexte géopolitique de la guerre froide, a progressivement nourri l'idée qu'il serait l'interlocuteur incontournable, sinon exclusif, des Sahraouis.

À l'époque où l'Espagne préparait son retrait, le paysage politique sahraoui était loin de se résumer au Polisario. D'autres organisations défendaient des orientations différentes, notamment en faveur du rattachement au Maroc. Mais les trajectoires de ces entités ont été marginalisées dans le récit dominant, comme si l'histoire du Sahara avait été écrite d'avance par une seule instance — qui n'a d'ailleurs rien d'un mouvement de libération, puisqu'il est de notoriété publique et internationale que le Polisario est une pure création algérienne utilisée à ce jour pour livrer une guerre d'usure contre le Maroc.

En juin 1972, feu Édouard Moha, de son vrai nom Mohammed R'guibi, fonde le Mouvement de résistance des Hommes bleus, connu sous le sigle Morehob. En février 1975 apparaît le Front de libération et de l'unité (FLU), initié par Rachid Douihi, un Sahraoui issu d'une grande famille Tekna de la région de la Sakia El Hamra. Son programme associe la libération du Sahara et son rattachement au Maroc. Le détail n'est pas sans intérêt : durant ses études à l'Université Mohammed-V de Rabat, Douihi a côtoyé El-Ouali Moustapha Sayed, futur fondateur du Polisario. Autrement dit, les chemins politiques des Sahraouis n'ont jamais été aussi rectilignes que le prétend la propagande séparatiste.

En mai 1975, la mission des Nations unies chargée d'examiner les aspirations de la population du Sahara rencontre à Tan-Tan des représentants du Morehob et du FLU. Elle s'entretient également avec des membres du Parti de l'union nationale sahraouie (PUNS), initialement soutenu par l'administration espagnole. Survient alors un épisode révélateur : Khalihenna Ould Errachid, secrétaire général du PUNS, choisit de rejoindre le Maroc et prête allégeance au roi Hassan II en mai 1975, au palais royal de Casablanca. Il préside aujourd'hui le Conseil royal consultatif des affaires sahariennes (CORCAS).

Ces épisodes ne suffisent pas, à eux seuls, à trancher la question de la représentativité actuelle. Ils démontrent néanmoins une chose essentielle : le Polisario n'a jamais été l'unique expression politique du Sahara. Le monopole qu'il s'est attribué relève d'une construction historique et diplomatique, instrumentalisée par le régime algérien — à grands renforts de pétrodollars — dans son entreprise d'hostilité maladive envers le Maroc.



Un groupe de mercenaires transformé par ses chefs en rente politique.

Le Polisario, attaché aux chimères qui font son essence, réclame depuis des décennies un référendum d'autodétermination, mais n'a jamais organisé de scrutin démocratique susceptible de mesurer sa propre représentativité. Dans les provinces du Sud, la légitimité politique s'exprime à travers les élections nationales et locales. Les résultats attestent l'existence d'une vie politique, d'élus et de mécanismes de représentation qu'aucune solution durable ne peut raisonnablement ignorer.

Les législatives du 23 septembre dernier ont d'ailleurs mis en lumière une participation particulièrement élevée dans les provinces du sud : selon les chiffres du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, le taux de participation a atteint 77 % dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et 61 % dans celle de Dakhla-Oued Ed Dahab, contre 38,02% à l'échelle nationale. Ces chiffres témoignent d'une mobilisation électorale significative et rappellent qu'une partie importante de la population dispose déjà de représentants issus des urnes.

Il serait donc pour le moins singulier que des élus sahraouis régulièrement désignés par les électeurs n'aient pas voix au chapitre, tandis qu'un groupe en camping à Tindouf aux frais d'Alger continue de bénéficier, l'on ne sait au nom de quelle logique, d'un statut d'interlocuteur privilégié.

L'autre difficulté, pour le Polisario, est que son autorité est contestée jusque dans les camps de la honte , où il a établi son quartier général en séquestrant la population sahraouie.

Les dissidences ne datent pas d'hier et traduisent l'existence de sensibilités politiques différentes, y compris parmi ceux qui ont longtemps appartenu au mouvement séparatiste. Le groupe Khat Achchahid, associé à Mahjoub Salek, l'un des cofondateurs du Polisario aux côtés d'El-Ouali, défend une orientation unioniste. Plus récemment, le Mouvement sahraoui pour la paix (MSP), dirigé par Hach Ahmed, ancien responsable diplomatique du mouvement séparatiste notamment en Amérique latine, a fait le choix d'une solution négociée.

Fondé en avril 2020, le MSP plaide pour une issue politique au conflit sur la base de l'autonomie. Sa démarche rompt avec la logique du tout ou rien qui a longtemps paralysé les discus-

Le Maigret du CANARD



sions et montre, à tout le moins, que la recherche d'un compromis n'est pas incompatible avec une identité sahraouie assumée. Depuis 2025, le mouvement participe aux travaux de la Quatrième Commission des Nations unies, chargée notamment des questions de décolonisation. Le 30 juin 2026, il a été reçu par Mike Waltz, représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies. À l'issue de cette rencontre, le diplomate américain a salué les voix sahraouies engagées en faveur de la paix, du compromis et d'une solution durable, estimant que le monde devait les écouter.

Le message est limpide : il existe des interlocuteurs sahraouis disposés à envisager une issue négociée et qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans la ligne du Polisario inféodée à Alger. Faut-il pour autant considérer le MSP comme le représentant incontestable d'une majorité silencieuse ? Certainement pas. Sa représentativité réelle, comme celle des autres courants, doit être appréciée sur des bases sérieuses.



Mais c'est précisément là que réside l'intérêt de l'ouverture défendue dans le projet de résolution américain : ne pas remplacer un monopole par un autre, mais élargir le cercle des interlocuteurs et permettre à la pluralité sahraouie de s'exprimer dans aucune entrave ni pression .

Une autonomie, un calendrier

Reste à transformer cette ouverture diplomatique en véritable levier politique. Car élargir la liste des interlocuteurs ne suffira pas si le processus continue de tourner en rond, au gré des manœuvres dilatoires et des marchandages régionaux.

Le Maroc défend depuis 2007 une solution d'autonomie sous sa souveraineté. Cette proposition généreuse — qu'il n'était nullement tenu de faire, puisqu'il est à l'aise dans son Sahara — constitue le cadre de règlement que Rabat entend promouvoir. Encore faut-il que les discussions cessent d'être un exercice sans échéance, où chaque round prépare le suivant sans rapprocher réellement les protagonistes d'un accord.

C'est ici qu'une exigence s'impose : fixer un calendrier clair pour faire aboutir le processus d'autonomie, avec des étapes identifiées, des engagements précis et une échéance politique crédible. Sans deadline, la négociation risque de rester encore prisonnière du même scénario : des réunions, des déclarations, des brouillons de résolution et, au bout du compte, le statu quo. Le Polisario se trouverait alors face à un choix qu'il ne pourrait indéfiniment esquiver : participer sérieusement à une solution négociée ou assumer les conséquences de son refus du compromis. Dans le second cas, il ne saurait prétendre disposer d'un droit de veto sur l'avenir de toute une population. Il faut surtout que la future architecture politique du Sahara donne toute leur place aux Sahraouis qui vivent dans les provinces du Sud, participent à la vie publique et disposent d'une représentation élective. Ces « loyalistes » ont vocation à être des acteurs de premier plan dans la construction de leur région.

Si le Polisario refuse de prendre ce virage, il appartiendra aux médiateurs et aux membres du Conseil de sécurité de ne pas laisser son refus condamner indéfiniment les autres interlocuteurs au silence. La paix ne saurait être l'otage d'une organisation terroriste qui prétend représenter une population sans accepter que sa représentativité soit discutée. Pragmatiques, cohérents et désireux d'en finir avec un vieux conflit factice, les Américains ont réellement ouvert le jeu, en reconnaissant la pluralité des voix sahraouies et en donnant au règlement politique une perspective concrète. Maintenant que l'Algérie a été privée de son instrument de blocage qu'est la MINURSO, le temps est venu de fixer un délai à l'offre d'autonomie, qui ne saurait rester ouverte ad vitam aeternam. ◗

Beurgeois GENTLEMAN

1936, les premiers congés payés des ouvriers français (9/10)

1936 est terrible pour le patronat : ils doivent augmenter de 15% les salaires et réduire le temps de travail de 15% ! Ce qui fait augmenter, du jour au lendemain, les charges des entreprises. Pour les patrons, c'est inadmissible ! Ils vont se réorganiser dès le retour des ouvriers, tous bronzés, de leurs premiers congés d'été payés. Les patrons tentent de renverser le rapport de force en bloquant les négociations lors du renouvellement des conventions collectives qui n'avaient été signées que pour un an. Un raidissement qui va entraîner de nombreuses grèves dans le pays tout au long de l'année 1937. La tension sociale est de retour dans la rue. Une tension d'autant plus forte que depuis leur défaite cinglante, les adversaires du Front populaire, à droite et à l'extrême droite, n'ont désormais qu'un seul objectif, faire chuter le gouvernement de Léon Blum par tous les moyens. Cette offensive des droites va prendre plusieurs chemins : (1) l'Action Française va multiplier presque chaque jour ses attaques antisémites. (2) La Cagoule, un groupe terroriste d'extrême droite, qui rêve d'un coup d'état militaire, va organiser des attentats à la bombe pour déstabiliser le gouvernement. (3) L'alliance inédite entre une partie de la droite parlementaire et l'extrême droite. (4) La Fédération républicaine rejoint le Front de la Liberté et le Parti Populiste et Fasciste. Mais ces droites ne parviendront pas à unir leurs forces contre le gouvernement de Léon Blum. Car un acteur essentiel est en train de bousculer le jeu politique : le colonel François De Laroque, qui refuse de rejoindre ce Front de la Liberté, préférant lancer à lui seul une véritable OPA sur toute la droite française. Le colonel François De Laroque a créé un grand parti politique, le PSF, Parti Social Français. Ce PSF devient un parti de masse.



Affiche de propagande du PSF – Parti Socialiste Français – pour créer une contre-société de type catholique et nationaliste derrière son chef le Colonel François De La Rocque et en traitant Léon Blum de « Moscoutaires » (sur l'affiche, à droite, portant des lunettes et une moustache).

600 000 adhérents quasiment tout de suite. Et puis, il monte en 1939 à 1,2 millions d'adhérents. Pour le colonel François De Laroque, ce qui compte, c'est de mettre ses militants catholiques au service de la réconciliation des classes en attirant les pauvres avec des soupes populaires, des cours du soir, de l'aide aux devoirs, des assistantes sociales qui vont dans les quartiers et des colonies de vacances. Le colonel François De Laroque a créé le PSF qui est une contre-société de type catholique et nationaliste qui veut tranquillement conquérir le pouvoir. Ce PSF effraie bien sûr tous les autres partis de gauche et de droite. Contesté par le patronat et attaqué par les droites, Le Front Populaire est au bord de la rupture. Son effondrement va se dérouler en trois temps : (1) dégradation de la situation financière, (2) démission de Léon Blum un an à peine après son investiture, (3) le nouveau gouvernement radical d'Edouard Daladier soutenu par la droite va s'attaquer aux acquis sociaux du Front Populaire et notamment ces 40 heures détestées par le patronat qu'il faudrait impérativement supprimer pour remettre les Français au travail. ◗

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Le Maigret du CANARD



Pénurie des manuels scolaires

Cette grosse ombre au tableau…

Chaque rentrée scolaire, le même scénario se répète : des élèves à la recherche de leurs manuels, des familles crapahutant de librairie en librairie et des professionnels incapables de répondre à la demande. La situation est telle que l'Alliance des libraires au Maroc tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme.



Une anomalie préjudiciable qui doit cesser.

JAMIL MANAR

Cette pénurie récurrente des manuels scolaires est d'autant plus incompréhensible que les besoins en la matière sont parfaitement prévisibles. Pourquoi cette pénurie persiste-t-elle alors qu'elle devrait, par définition, pouvoir être évitée ?

Chaque année, le calendrier scolaire est connu, les effectifs d'élèves sont estimables, les programmes sont définis et les besoins en ouvrages peuvent être évalués avec une relative précision. En principe, rien ne justifie que des familles se retrouvent, plusieurs semaines après la rentrée, à courir les librairies pour trouver des livres indispensables à la scolarité de leurs enfants. Pourtant, le problème persiste. Dans un communiqué récent, l'Alliance des libraires au Maroc annonce avoir saisi le ministre de l'Éducation nationale au sujet de ruptures de stock affectant plusieurs manuels scolaires dont l'approvisionnement est assuré par la librairie Al Maarif et Dar Nachr Al Maarifa. Malgré une demande importante exprimée par les élèves et les établissements scolaires, les ouvrages concernés demeurent indisponibles en quantité suffisante. Les conséquences dépassent largement les désagréments commerciaux. L'indisponibilité de ces supports perturbe le déroulement normal des apprentissages et pénalise directement les élèves, qui ne disposent pas tous des mêmes conditions pour suivre les cours. Un manuel scolaire n'est pas un produit de consommation ordinaire que l'on peut remplacer à volonté ou acheter lorsque l'occasion se présente. Il constitue un outil pédagogique de base, dont l'absence peut compromettre le suivi du programme et creuser les inégalités entre élèves.

Dysfonctionnements

C'est précisément ce qui rend cette situation particulièrement préoccupante : comment expliquer qu'un pays ne parvienne pas à assurer la disponibilité de livres dont les besoins sont censés être connus plusieurs mois à l'avance? La rentrée scolaire n'est ni un événement imprévisible ni une surprise du calendrier. Elle revient chaque année à la même période, avec des programmes, des niveaux et des flux d'élèves qui permettent d'établir des prévisions de production et d'approvisionnement.

Dès lors, la question ne porte pas uniquement sur l'existence d'une pénurie, mais sur les raisons qui la provoquent et sur les responsabilités qu'elle engage. Les quantités imprimées sont-elles suffisantes au regard de la demande réelle ? Les commandes ont-elles été correctement évaluées ? Les délais de fabrication et de livraison ont-ils été respectés ? Les mécanismes de répartition entre les distributeurs et les librairies fonctionnent-ils normalement ? Autant d'interrogations auxquelles les professionnels attendent des réponses.

L'Alliance des libraires soulève d'ailleurs un point particulièrement sensible : les difficultés rencontrées par les librairies et les éditeurs pour satisfaire les demandes des familles ne seraient pas nécessairement imputables à leur propre organisation. Elle évoque des dysfonctionnements situés en amont de la chaîne d'approvisionnement, tout en s'interrogeant sur la suffisance des tirages et les circuits de distribution.

Plus inquiétant encore, elle fait état de la commercialisation de certains ouvrages en dehors des circuits professionnels habituels. Une pratique qui mérite d'être éclaircie. S'agit-il d'un phénomène marginal, d'une conséquence de la désorganisation de la distribution ou du symptôme d'un circuit parallèle qui profiterait de l'indisponibilité des ouvrages dans les librairies ? Sans éléments d'enquête, il serait prématuré de tirer des conclusions. Mais cette question justifie, à elle seule, un examen approfondi. Le plus troublant est que cette situation n'en serait pas à son premier épisode. L'Alliance rappelle avoir déjà adressé plusieurs alertes et correspondances au ministère de tutelle. Sa dernière démarche remonterait au 24 septembre 2026. Elle avait alors attiré l'attention sur la gravité des ruptures de stock, les perturbations de la distribution et leurs conséquences pour les élèves, les familles et les professionnels du livre.

Si les alertes se multiplient sans que les problèmes soient résolus, c'est toute la capacité de réaction des autorités concernées qui se trouve questionnée. À quoi servent les remontées d'information des professionnels si elles ne débouchent pas sur des mesures correctives ? Pourquoi faut-il attendre que les familles soient confrontées à l'indisponibilité des manuels pour que la question de leur approvisionnement devienne une urgence ?

Le ministère de l'Éducation nationale ne peut certes pas être tenu pour responsable de chaque incident de fabrication ou de distribution. Mais il lui appartient, en tant qu'autorité de tutelle, de veiller à ce que les conditions matérielles indispensables à la mise en œuvre des programmes scolaires soient réunies. La disponibilité des manuels ne saurait être considérée comme une simple affaire commerciale entre éditeurs, distributeurs et libraires. Elle relève aussi de la continuité du service éducatif.

L'appel de l'Alliance des libraires au ministre est donc loin d'être anodin. Elle réclame une enquête sérieuse et globale afin d'identifier les causes de l'indisponibi-

Écoles espagnoles au Maroc

La rentrée se prépare dès juin…

Dans les établissements scolaires espagnols implantés au Maroc, l'approvisionnement en manuels scolaires repose sur une organisation qui mérite d'être observée. Dès la fin de l'année scolaire, généralement autour du 23 juin, les élèves reçoivent la liste des ouvrages nécessaires pour l'année suivante. Les familles disposent ainsi de plusieurs semaines pour anticiper leurs achats et éviter la ruée de dernière minute à l'approche de la rentrée.

Autre particularité : l'importation des manuels est centralisée, avec une seule librairie chargée de cette opération dans chaque ville. Ce dispositif permet de regrouper les besoins, d'organiser les commandes en amont et de mieux maîtriser les flux d'approvisionnement. Ce fonctionnement repose sur deux principes simples : anticiper les besoins et centraliser la logistique. Il réduit les risques d'improvisation et donne aux familles comme aux fournisseurs une meilleure visibilité sur les quantités nécessaires. Pourquoi ce qui semble fonctionner pour les établissements espagnols ne pourrait-il pas inspirer davantage le circuit marocain du livre scolaire ? Les programmes, les effectifs et les dates de rentrée sont connus à l'avance. La transmission anticipée des listes, la consolidation des commandes, la programmation des tirages et la planification des importations ou des livraisons pourraient contribuer à prévenir les ruptures de stock. En matière de manuels scolaires, le problème n'est peut-être pas seulement celui des quantités disponibles, mais aussi celui de l'organisation. Les écoles espagnoles au Maroc savent dès juin quels livres leurs élèves utiliseront en septembre. Dans le circuit marocain, certains élèves peuvent encore les chercher plusieurs semaines après la rentrée. Entre ces deux réalités, il y a moins une différence de calendrier qu'une différence de méthode. À méditer …

Le Maigret du CANARD



lité des ouvrages concernés, de vérifier le respect des engagements des éditeurs et des distributeurs, de contrôler les quantités imprimées et celles effectivement destinées aux librairies, mais aussi d'établir les responsabilités juridiques et administratives en cas de manquement avéré.

Cette démarche a le mérite de poser le problème dans toute sa dimension. Car une chaîne d'approvisionnement ne peut fonctionner correctement que si chacun de ses maillons assume ses obligations : les éditeurs doivent anticiper les besoins et assurer des tirages adaptés ; les distributeurs doivent respecter les délais et garantir une répartition équitable des stocks ; les librairies doivent pouvoir être approvisionnées normalement pour répondre aux commandes des familles et des établissements.

Il revient aux autorités compétentes de vérifier que ces engagements sont effectivement respectés et que les mécanismes de distribution ne favorisent ni les ruptures artificielles ni les circuits opaques. La transparence sur les quantités imprimées, les volumes commandés, les stocks disponibles et les délais de livraison permettrait déjà de sortir du brouillard dans lequel évolue aujourd'hui le marché du manuel scolaire. Au-delà des intérêts professionnels en présence, il y a surtout un principe qui ne devrait souffrir aucune discussion : l'accès aux manuels scolaires ne doit pas dépendre des aléas d'une chaîne commerciale défaillante. Les familles paient le prix des ouvrages, les libraires subissent le mécontentement des clients et les élèves se retrouvent privés de supports pédagogiques nécessaires. Tout le monde est pénalisé, sauf, éventuellement, ceux qui profiteraient des dysfonctionnements pour écouler les livres par des voies parallèles. Il serait pour le moins paradoxal que le système éducatif, déjà confronté à de multiples défis en matière de qualité des apprentissages et d'égalité des chances, ne soit pas capable de garantir un approvisionnement régulier en manuels scolaires. La pénurie actuelle appelle donc autre chose qu'une réponse administrative de circonstance ou une promesse de réapprovisionnement tardive. Elle nécessite un diagnostic précis, des responsabilités clairement établies et, surtout, une réforme de l'organisation de la chaîne de production et de distribution. Car enfin, comment peut-on manquer de manuels scolaires dans un pays où la rentrée revient chaque année à date fixe ? L'école n'a pas vocation à découvrir, à chaque mois de septembre, que les livres de ses élèves sont quelque part entre l'imprimeur, l'éditeur et le distributeur. Une rentrée scolaire se prépare. Les manuels aussi. ◗

Pouvoir d'achat Fatima Ezzahra El Mansouri crée une commission !

Fatima Ezzahra El Mansouri a consacré une réunion gouvernementale, ce mardi 3 novembre à Rabat, à une question qui s'impose désormais comme l'une des principales préoccupations des ménages : l'érosion continue du pouvoir d'achat. À l'ordre du jour, l'évolution de la conjoncture économique nationale, les fluctuations des prix et leurs répercussions sur le quotidien des citoyens. À l'issue de cette rencontre, l'Exécutif a annoncé la création d'une commission interministérielle chargée de suivre les variations des prix et de proposer les mesures nécessaires à la protection des consommateurs. Cette instance réunira les différents départements concernés et tiendra des réunions périodiques. Elle aura notamment pour mission de veiller à la stabilité des prix et à la régularité de l'approvisionnement du marché, avec une attention particulière portée aux produits de grande consommation à l'approche du mois de Ramadan. La cheffe du gouvernement a réaffirmé que la protection du pouvoir d'achat et la préservation de la cohésion sociale constituaient des priorités de son action. L'Exécutif dit être pleinement conscient des pressions qui pèsent sur les ménages, particulièrement les catégories populaires et les classes moyennes, premières victimes de la hausse du coût de la vie. L'intention est louable. Mais entre



La cheffe de gouvernement lors de sa réunion avec les ministres concernés.

la prise de conscience, les réunions interministérielles et les résultats perceptibles dans le portefeuille des citoyens, il existe parfois un fossé que les communiqués officiels ne suffisent pas à combler. Car les Marocains n'ont pas seulement besoin d'une instance supplémentaire chargée de surveiller les étiquettes et de commenter les courbes. Ils attendent des décisions qui se traduisent concrètement par un allègement de leurs dépenses quotidiennes.

Une commission interministérielle peut certes contribuer à mieux coordonner l'action publique, identifier les dysfonctionnements et anticiper les tensions sur les marchés. Mais elle ne constitue pas, à elle seule, une réponse à la cherté de la vie. Il faut davantage qu'une commission pour faire baisser les prix : il faut une véritable stratégie d'intervention, des mesures courageuses et une volonté politique de s'attaquer aux causes structurelles de l'inflation.

L'urgence est d'autant plus grande que l'érosion du pouvoir d'achat ne date pas d'hier. Elle résulte de l'accumulation des hausses qui touchent aussi bien l'alimentation que le transport, l'énergie, le logement et les services. Les augmentations successives finissent par grignoter les revenus, tandis que les salaires et les pensions ne suivent pas nécessairement le même rythme. Pour de nombreux ménages, le budget mensuel est devenu un exercice permanent d'arbitrage entre les dépenses incompressibles jusqu'à la réduction des quantités achetées ou au renoncement à des besoins pourtant essentiels

Le problème ne se limite d'ailleurs pas à la surveillance des prix pendant les périodes de forte consommation, notamment à l'approche du Ramadan. Ce qu'il faudra entreprendre c'est une action permanente sur les circuits de distribution, les intermédiaires voraces , les pratiques spéculatives, les situations de rente et les éventuelles ententes anticoncurrentielles. La transparence dans la formation des prix, le renforcement des contrôles et l'application effective des règles de concurrence doivent devenir des priorités opérationnelles. ◗

Indice MASI La Bourse engage une révision des règles de gestion

La Bourse de Casablanca s'apprête à revoir les règles de gestion de son principal indice boursier, le MASI. Réuni le 30 octobre 2026, le Comité scientifique des indices a décidé d'engager un chantier d'actualisation de sa méthodologie, dans un contexte marqué par l'évolution du marché, l'arrivée de nouveaux émetteurs et investisseurs ainsi que par les attentes croissantes des opérateurs.

Cette révision vise à adapter les mécanismes de fonctionnement de l'indice aux nouvelles réalités du marché boursier marocain et à répondre aux sollicitations des différents acteurs de l'écosystème. Plusieurs paramètres techniques sont concernés, à commencer par les conditions et les modalités d'intégration de nouvelles valeurs dans le MASI. Les travaux porteront également sur la méthodologie de calcul du flottant, les modalités d'actualisation des facteurs de flottant et de plafonnement des pondérations, ainsi que sur le traitement des situations exceptionnelles. Autre volet important de cette réforme: les délais de publication des révisions de l'indice avant leur entrée en vigueur. L'objectif est de donner davantage de visibilité aux investisseurs et aux intervenants du marché, en leur permettant d'anticiper les éventuels changements dans la composition et la pondération des valeurs du MASI.

Un retour provisoire aux anciens paramètres

En attendant l'aboutissement de ce chantier, le Comité scientifique a pris une mesure transitoire destinée à préserver la stabilité et la prévisibilité de l'indice. Il a ainsi décidé de rétablir les facteurs de flottant et de plafonnement appliqués avant la révision annuelle du 29 octobre 2026. Ces paramètres serviront de nouveau de référence pour le calcul des pondérations des différentes valeurs composant le MASI, jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles règles. Les travaux de révision, conduits



Nasser Seddiqi, directeur général de la Bourse de Casablanca.

dans le cadre du Comité des indices, devraient être finalisés dans un délai d'un mois. Les nouvelles dispositions seront rendues publiques avant leur application, afin de laisser aux investisseurs, aux sociétés cotées et aux autres intervenants le temps nécessaire pour en prendre connaissance et s'y adapter. Au-delà de cet ajustement technique, cette initiative traduit un enjeu plus large: accompagner la montée en maturité du marché boursier marocain en dotant son principal baromètre d'une méthodologie davantage adaptée à son évolution. Dans un marché où la transparence des règles, la fiabilité des indicateurs et la prévisibilité des décisions constituent des conditions essentielles de confiance, la modernisation du MASI apparaît comme un chantier important. ◗

Le Maigret du CANARD





L'emprisonnement du Pr Rachid Chekrab a suscité un grand élan de solidarité.

Condamné en première instance à un an de prison ferme et incarcéré à l'issue de l'audience, le professeur Rachid Chekrab, anesthésiste-réanimateur au CHU Ibn Rochd de Casablanca, se retrouve au cœur d'une affaire qui dépasse le cadre d'un conflit professionnel. Derrière les accusations de diffamation et d'usurpation de qualité syndicale, se profilent des interrogations sur le traitement des alertes au sein de l'hôpital public, la liberté d'expression des personnels de santé et la proportionnalité des sanctions. L'appel devra éclairer un dossier dans lequel les questions demeurent nombreuses.

Affaire Chekrab

Un médecin en prison, des questions en suspens

RACHID WAHBI

L'image a de quoi choquer : un professeur de médecine, habitué aux urgences hospitalières et à la lutte contre la mort, quitte le tribunal pour la prison. Le 21 octobre 2026, le tribunal de première instance d'Aïn Sebaâ, à Casablanca, a condamné le Pr Rachid Chekrab à un an de prison ferme et à une amende de 5 000 dirhams. Deux autres personnes poursuivies dans la même affaire ont également écopé de peines d'emprisonnement : Abdellatif Seddar, responsable syndical, condamné à deux ans de prison ferme, et Mohamed Aït Taleb, technicien hospitalier, condamné à six mois.

Les trois prévenus ont en outre été condamnés à verser solidairement un million de dirhams au Groupement sanitaire territorial Casablanca-Settat. Une indemnisation supplémentaire de 450 000 dirhams a été accordée à trois parties civiles. Les poursuites portent notamment sur la diffusion d'allégations considérées comme mensongères et diffamatoires, ainsi que sur l'usurpation d'une qualité dont l'acquisition est encadrée par la loi.

Le jugement a provoqué une vague d'indignation dans les milieux médicaux, syndicaux et associatifs. Pour les soutiens du professeur, la sévérité des sanctions et son incarcération immédiate sont inacceptables.

Pour les plaignants, les propos en cause auraient porté atteinte à leur réputation et à leur vie privée.

Différend

L'affaire ne surgit pas de nulle part. Elle prend son origine dans un conflit professionnel qui oppose depuis 2024 le Pr Chekrab à des responsables du CHU Ibn Rochd, où il a exercé pendant de nombreuses années comme anesthésiste-réanimateur.

Selon les déclarations publiques du médecin , ses démêlés avec l'administration ont notamment commencé après l'admission, le 12 octobre 2024, d'un patient en réanimation. Le professeur estimait que son état justifiait cette prise en charge. L'administration aurait ensuite demandé des explications sur cette décision, considérant que le patient n'aurait pas dû être admis dans cette unité dans les conditions retenues.

Le médecin a présenté cet épisode comme le point de départ d'un différend qui s'est progressivement élargi à des questions de fonctionnement et de gestion de l'établissement.

Parallèlement, le professeur a entrepris des démarches auprès des autorités pour signaler ce qu'il considérait comme des irrégularités au sein de l'hôpital. Il a également pris part à des mobilisations syndicales et exprimé publiquement ses critiques sur la gouvernance de l'établissement.

Ces éléments permettent de comprendre le contexte du conflit, mais ils ne suffisent pas à établir la véracité de toutes les accusations formulées ni à déterminer précisément quels propos ont fondé les condamnations.

C'est précisément là que se situe l'une des difficultés de cette affaire : il faut distinguer les alertes adressées aux

Le Maigret du CANARD



autorités, les déclarations publiques qui ont pu porter atteinte à des personnes identifiables et les faits que la justice a effectivement retenus contre les prévenus. Le dossier soulève une question délicate : comment distinguer une dénonciation de bonne foi d'une accusation diffamatoire ?

La liberté d'expression ne confère à personne le droit i de mettre en cause publiquement des collègues ou des responsables sans éléments suffisamment solides. Une accusation visant une personne identifiable peut porter gravement atteinte à sa réputation, à sa vie privée et à sa carrière. Le droit doit protéger ces intérêts.

Mais l'exigence de responsabilité dans la parole publique ne doit pas conduire à décourager les professionnels qui signalent de bonne foi des problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement d'un service public.

La difficulté consiste à apprécier les propos incriminés dans leur contexte : leur formulation exacte, les personnes éventuellement visées, les éléments dont disposaient leurs auteurs, les démarches entreprises avant leur publication et les conséquences subies par les plaignants.

Réputation

La justice est précisément chargée de clarifier ces questions. La cour d'appel devra examiner les moyens soulevés par la défense et les éléments présentés par les parties civiles.

L'enjeu dépasse néanmoins le cas individuel. Dans un hôpital public, les personnels doivent pouvoir signaler des risques pour les patients, des manquements professionnels ou des dysfonctionnements organisationnels par les voies appropriées. Les personnes mises en cause doivent, en retour, pouvoir répondre aux accusations et obtenir réparation lorsque leur réputation a été injustement mise en cause

C'est l'incarcération du professeur à la sortie de l'audience qui a donné à l'affaire sa dimension la plus polémique.

Jusqu'au jugement, les prévenus comparaissaient libres. Leur placement en détention à l'issue de la condamnation a suscité des interrogations, notamment de la part de l'Association marocaine de protection des deniers publics et d'organisations de défense des droits.

Le président de cette association, Mohamed El Ghalloussi, a demandé que la situation du professeur soit réexaminée et que ses précédentes plaintes relatives à des soupçons d'irrégularités au CHU soient examinées avec diligence.

Sur le plan juridique, il faut toutefois éviter une confusion : le fait qu'un jugement soit frappé d'appel ne signifie pas automatiquement que toute mesure de détention devient illégale. La question est de savoir si les conditions prévues par la loi étaient réunies et si la décision a été prise conformément aux règles applicables.

Selon des informations attribuées à une source judiciaire, la juridiction de première instance se serait fondée sur l'article 392 du Code de procédure pénale pour ordonner l'incarcération après avoir prononcé une peine ferme d'un an. Cette disposition permet, sous les conditions qu'elle prévoit, d'ordonner l'arrestation d'un prévenu poursuivi en liberté lorsqu'une peine d'emprisonnement ferme d'au moins un an est prononcée.

L'existence d'une base légale ne met pas pour autant fin au débat sur la nécessité et la proportionnalité de la mesure dans les circonstances particulières du dossier. Elle ne permet pas davantage de préjuger de la décision que prendra la juridiction d'appel.

Le 2 novembre 2026, la cour d'appel de Casablanca a examiné l'affaire et décidé de reporter l'audience au 16 novembre. Le jugement de première instance n'est donc pas définitif à ce stade.

La question de la détention demeure, pour les soutiens du professeur, un enjeu central de la procédure d'appel.

L'affaire comporte également un volet relatif à la qualité syndicale revendiquée par les prévenus.

Les poursuites portent notamment sur l'usurpation d'une qualité dont l'acquisition est réglementée. Le syndicat concerné affirme, de son côté, avoir accompli les formalités nécessaires à sa constitution et soutient qu'un récépissé a été présenté à l'audience.

Ces affirmations contradictoires appellent une vérification sur pièces. Il convient notamment de distinguer le dépôt de documents auprès de l'autorité compétente, la régularité de la constitution de l'organisation et les conditions dans lesquelles ses représentants peuvent légalement se prévaloir d'une qualité déterminée.

Il ne serait pas sérieux de trancher cette question sur la seule base des déclarations des parties. Les documents déposés, les textes applicables et les motifs du jugement doivent permettre de déterminer si l'infraction retenue est juridiquement constituée.

L'affaire illustre en tout cas la nécessité de clarifier les règles qui encadrent l'action syndicale dans les établissements publics de santé. Le dialogue social ne peut fonctionner durablement si les responsabilités des représentants, les conditions de reconnaissance des organisations et les voies de recours restent sources de contestation permanente.

C'est peut-être la question de fond la plus importante.

Avant sa condamnation, le Pr Chekrab avait multiplié les démarches pour signaler des soupçons d'irrégularités et des problèmes de gestion au CHU Ibn Rochd. Selon Mohamed El Ghalloussi, le médecin avait notamment été entendu par la Brigade nationale de la police judiciaire en 2024 et avait sollicité l'appui de l'Association marocaine de protection des deniers publics. Une démarche avait été adressée au parquet en mai 2026 afin de demander que les plaintes soient examinées.

Ces éléments sont rapportés par des responsables associatifs et doivent être appréciés à la lumière des suites effectivement données aux signalements.

Une règle de bon sens devrait néanmoins s'imposer : une plainte pour diffamation et une dénonciation de possibles irrégularités dans la gestion d'un établissement public sont deux questions distinctes, même lorsqu'elles prennent naissance dans le même conflit.

La première vise à déterminer si des propos constituent une infraction et ont causé un préjudice juridiquement réparable. La seconde vise à établir si les faits signalés sont exacts et, le cas échéant, si des responsabilités administratives, disciplinaires ou pénales doivent être engagées.

Si les accusations de dysfonctionnement sont infondées, une enquête sérieuse peut contribuer à le démontrer et à rétablir les faits. Si certaines sont établies, les responsabilités doivent être déterminées selon les procédures légales. Dans les deux cas, l'absence de réponse claire nourrit la défiance.

Il ne s'agit donc ni de considérer le professeur comme coupable de diffamation avant l'issue définitive de son procès, ni de le consacrer d'emblée en lanceur d'alerte irréprochable. Il s'agit de faire en sorte que toutes les questions pertinentes soient traitées, chacune selon les règles qui lui sont propres.

Procès équitable

Le CHU Ibn Rochd est un établissement de référence dans le paysage sanitaire national'. Les conflits qui s'y déroulent ne concernent pas uniquement ses responsables ou ses personnels. Ils intéressent aussi les patients, les étudiants en médecine et les citoyens.

Dans un système hospitalier confronté à des difficultés d'organisation, de ressources humaines et de qualité des soins, la confiance constitue un capital essentiel.

Cette confiance suppose que les professionnels respectent leurs obligations, que les responsables puissent exercer leur autorité et que les personnes mises en cause disposent de voies de recours effectives. Elle suppose également que les signalements de dysfonctionnements soient examinés avec sérieux, sans favoritisme ni représailles.

Un désaccord professionnel ne doit pas devenir une guerre de clans. Une critique ne doit pas être automatiquement assimilée à une attaque personnelle. Et une accusation grave ne doit jamais être considérée comme établie sans vérification.

La transparence ne consiste pas à donner raison à celui qui parle le plus fort. Elle consiste à faire émerger les faits, à documenter les décisions et à permettre aux personnes concernées de répondre.

Dans cette perspective, l'affaire Chekrab devrait inciter les responsables hospitaliers et les autorités de tutelle à examiner les mécanismes de traitement des réclamations internes, de prévention des conflits professionnels et de protection des personnels qui signalent de bonne foi des irrégularités présumées.

Le dossier entre désormais dans une nouvelle phase judiciaire. La cour d'appel devra examiner les contestations des prévenus, les éléments retenus contre eux et les arguments des parties civiles. Elle devra également se prononcer sur les conséquences du jugement de première instance dans les conditions prévues par la loi.

Cette étape est essentielle pour éviter que le débat public ne se substitue au débat judiciaire.

Le respect de l'indépendance de la justice implique de ne pas présenter comme acquises des conclusions qui restent à examiner. Il implique aussi de pouvoir s'interroger, de manière argumentée et responsable, sur les garanties du procès équitable, la proportionnalité des peines et le traitement des alertes au sein des institutions publiques.

La prudence commande donc de ne pas tirer de conclusion définitive sur la culpabilité du professeur ou sur le bien-fondé de toutes ses dénonciations. Mais la prudence ne doit pas devenir un prétexte au silence.

Car l'affaire ne se résume pas au sort judiciaire d'un médecin. Elle renvoie à une interrogation plus large sur la capacité des institutions à traiter les désaccords internes, à examiner les soupçons d'irrégularités et à protéger à la fois la réputation des personnes et l'intérêt général.

Le véritable enjeu n'est pas de choisir entre la défense d'un médecin et le respect de la justice. Il s'agit de garantir que la justice tranche sur des faits établis, que les alertes sérieuses reçoivent une réponse et que nul ne soit placé au-dessus de la loi — ni ceux qui dénoncent, ni ceux qui sont dénoncés.

C'est à cette condition que l'affaire Chekrab pourra dépasser la polémique et contribuer à une réflexion utile sur la gouvernance de l'hôpital public. ◗

Le Maigret du CANARD



Le Maroc investit des milliards dans ses infrastructures portuaires, mais reste curieusement à la traîne dans le transport maritime sous pavillon national. Entre la dynamique royale et l'inertie administrative, le ministre du Transport ne peut plus naviguer à vide…



Abdessamad Kayyouh a l'obligation de résultats.

AHMED ZOUBAÏR

Ports XXL, flotte XXS

KAYYOUH ATTENDU…AU TOURNANT MARITIME

Le Maroc a le pied marin. Il lui manque encore les navires.

Le lancement des opérations du premier terminal à conteneurs de Nador West Med, le 31 octobre, et la perspective de Tanger Med 3 confirment une ambition portuaire qui force le respect. Sous l'impulsion du roi Mohammed VI, le Royaume a fait de ses ports des instruments de compétitivité, d'attractivité industrielle et de rayonnement géoéconomique. Tanger Med s'est imposé comme une plateforme logistique de premier plan, tandis que Nador West Med s'apprête à ouvrir un nouveau chapitre de cette stratégie. Avec 54 milliards de dirhams d'investissements mobilisés pour ce dernier complexe, le Maroc ne fait pas les choses à moitié. Des quais ultramodernes, des terminaux géants, des connexions aux grandes routes commerciales internationales, des opérateurs mondiaux qui se bousculent pour exploiter les installations… Le Royaume a su attirer les capitaux, les technologies et les géants du transport maritime. Il a compris que la maîtrise des flux logistiques constituait un avantage stratégique dans une économie mondialisée.

Mais derrière cette réussite se cache un immense paradoxe : le Maroc est toujours à la peine pour faire naviguer une flotte marchande nationale à la hauteur de ses ambitions.

Résultat : lorsque les marchandises marocaines prennent la mer, la souveraineté économique du pays s'arrête trop souvent au bord du quai, son commerce extérieur restant tributaire d'armateurs étrangers faute d'une flotte suffisamment puissante pour assurer lui-même leur transport.

Cette situation a quelque chose d'incompréhensible surtout que le Royaume revendique un leadership africain, multiplie les partenariats avec les pays du continent et ambitionne de devenir un trait d'union entre l'Europe, l'Afrique et les grandes routes du commerce international. Comment prétendre jouer les locomotives économiques du continent sans avoir la maîtrise de son destin en matière d'échanges commerciaux ?

Le souverain en est conscient puisque dans son discours du 6 novembre 2023, à l'occasion du 48e anniversaire de la Marche Verte, il avait clairement appelé à réfléchir à la constitution d'une flotte nationale de marine marchande, forte et compétitive. Cette orientation s'inscrivait dans le cadre de l'Initiative Royale pour l'Afrique Atlantique dont la portée économique et géopolitique a été saluée par tous. Objectif : renforcer les liens avec l'Afrique et faire du secteur maritime un pilier du commerce extérieur et de la souveraineté nationale.

Trois ans plus tard, où en est-on ?

Au lendemain de l'annonce royale, le ministère du Transport et de la Logistique dirigé par l'istiqlalien Abdessamad Kayyouh a certes commandé une étude au cabinet Boston Consulting Group (BCG). Ses conclusions, présentées lors des premières Assises nationales du maritime, organisées à Tanger les 21 et 22 mai 2026, esquissent une trajectoire : mettre en service 21 nouveaux navires à l'horizon 2030, mobiliser 3,4 milliards de dirhams d'investissements et créer quelque 1 200 emplois. Des mesures fiscales, financières et réglementaires sont également avancées pour rendre le secteur plus attractif.

Lors de la présentation du programme gouvernemental, le 19 octobre 2026, la cheffe du gouvernement, Fatima Ezzahra El Mansouri, a annoncé la volonté de « constituer une flotte marchande nationale forte et compétitive.» Or, le diagnostic est posé, les besoins sont identifiés, les pistes de financement sont sur la table. Il faut dé-

Le Maigret du CANARD



sormais passer de la présentation PowerPoint à la mise à l'eau.
C'est ici que la responsabilité du ministre de tutelle, Abdessamad Kayouh, se trouve directement engagée. Reconduit à la tête du département du Transport et de la Logistique en octobre 2026, il ne peut plus se contenter de reprendre le dossier en promettant d'en poursuivre la réflexion. Ce second mandat doit être celui des résultats.

Atouts considérables

Maintenant que le chantier figure dans la feuille de route de l'exécutif, il est tenu de communiquer publiquement sur le calendrier d'exécution, les financements mobilisés, les instruments fiscaux retenus, les mécanismes de soutien aux armateurs nationaux et les premières échéances de mise en service des navires annoncés », explique un expert du secteur qui rappelle que le défi ne se résume pas à l'achat de quelques bateaux. Pour lui, il suppose la mise en place d'un écosystème : des armateurs solides, des financements adaptés à une activité hautement capitalistique, une fiscalité compétitive, des assurances appropriées, des compétences maritimes et un cadre réglementaire favorable au développement des armateurs.
Pour cela, le Maroc dispose d'atouts considérables : une position géographique exceptionnelle, des infrastructures portuaires de premier plan, des relations économiques croissantes avec l'Afrique et une volonté politique assumée de renforcer sa souveraineté logistique. Ce qui lui manque désormais, c'est une stratégie d'exécution pour transformer ces avantages en puissance maritime effective. Objectif : mieux articuler la performance portuaire du pays avec les intérêts économiques nationaux, notamment par le développement d'armateurs marocains capables de prendre leur place dans les échanges régionaux et internationaux.
Il ne s'agit ni de se replier sur soi ni de remettre en cause l'ouverture du secteur à la concurrence internationale. L'objectif est de corriger un déséquilibre, surtout que le Maroc fut jadis un empire puissant, dont l'influence rayonnait bien au-delà de ses frontières, porté par une tradition maritime prospère et un commerce florissant. Ses ports étaient des portes ouvertes sur le monde, et ses navires, les ambassadeurs d'une puissance qui savait que la mer est autant une richesse qu'un instrument de souveraineté. À la fin des années 1980, la flotte marchande nationale comptait environ 70 navires, selon les données historiques reprises par les Archives du Maroc et le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Aujourd'hui, le pavillon national est réduit à quelques navires. Un effondrement spectaculaire, qui ne saurait être imputé aux seules évolutions du marché mais à une succession de choix politiques hasardeux et irréfléchis, notamment la libéralisation du transport maritime, engagée au milieu des années 2000, par le ministre de tutelle l'istiqlalien Karim Ghellab. Celui-ci avait ouvert largement les lignes marocaines à la concurrence internationale, sans que les armateurs nationaux bénéficient d'un accompagnement suffisant pour affronter les géants du secteur. La privatisation de la Compagnie marocaine de navigation (Comanav), cédée en 2007 au groupe français CMA CGM pour 2,25 milliards de dirhams, symbolise ce tournant préjudiciable aux intérêt du secteur. À l'époque, l'opération était présentée comme une promesse de modernisation et de développement. Le repreneur disposait de la puissance financière et de l'expertise internationale nécessaires pour renforcer la compagnie. Pourtant, le pavillon marocain n'a pas profité de cette intégration comme on aurait pu l'espérer. Dès 2012, la flotte de CMA CGM sous pavillon marocain ne comptait plus qu'un seul navire en activité !
Le Maroc a libéralisé son espace maritime, mais il n'a pas suffisamment préparé ses armateurs à cette ouverture. Il a construit des infrastructures portuaires de classe mondiale sans assurer, dans le même temps, la pérennité d'une flotte nationale capable d'en tirer pleinement profit. Le déclin de la marine marchande ne se limite pas au transport de marchandises. Il se manifeste aussi dans un secteur hautement symbolique: le transport de passagers dans le détroit de Gibraltar, notamment lors de l'opération Marhaba, ce grand rendez-vous estival des Marocains résidant à l'étranger (lire encadré)
Et c'est précisément là que la responsabilité politique doit être interrogée. Car le déclin de la flotte ne date pas d'hier. Il résulte de décisions successives, de renoncements et d'une absence de continuité stratégique.
Le ministre Abdessamad Kayouh, qui entame un second mandat à la tête du département, hérite certes d'une situation ancienne. Mais il ne peut s'en servir comme d'une circonstance atténuante : il lui appartient désormais de démontrer que la relance annoncée et promise ne restera pas figée au stade d'énième étude qui rejoindra comme les précédentes les archives administratives. A l'abordage ! ◗

Une facture maritime de près de 20 milliards de dirhams

Le naufrage du pavillon national a aussi un coût économique considérable. Selon les données préliminaires de la balance des paiements publiées par l'Office des Changes, le transport maritime international a généré, en 2024, quelque 40,9 milliards de dirhams de dépenses pour le Maroc, contre 21,1 milliards de recettes. Résultat : un déficit de près de 19,8 milliards de dirhams.
Il serait abusif d'imputer intégralement ce déficit à la faiblesse de la flotte nationale. Mais ces chiffres donnent la mesure de l'enjeu : le Maroc rémunère massivement des prestataires maritimes étrangers alors que ses propres capacités d'armement demeurent limitées.
Une flotte nationale plus robuste pourrait récupérer une partie de cette activité. À titre illustratif, capter 10 % des dépenses maritimes enregistrées en 2024 représenterait environ 4,1 milliards de dirhams de chiffre d'affaires annuel potentiel pour les armateurs marocains, avant déduction de leurs coûts d'exploitation et des dépenses versées à l'étranger.
À cette facture du fret s'ajoute l'enjeu du transport des passagers. Chaque été, des millions de Marocains résidant à l'étranger traversent la Méditerranée à bord de navires exploités en grande partie par des compagnies étrangères. Une activité qui représente un marché important, mais dont les retombées économiques pourraient davantage profiter à des opérateurs nationaux.
Le manque à gagner ne se résume donc pas à une ligne de la balance des paiements. Il concerne aussi les emplois maritimes, les compétences, les recettes fiscales et la capacité du Maroc à maîtriser davantage sa chaîne logistique.
Lorsqu'un pays dépend largement de transporteurs étrangers pour acheminer ses marchandises, il s'expose comme c'est le cas aujourd'hui aux fluctuations des coûts du fret, aux tensions sur les capacités disponibles et aux perturbations des grandes routes maritimes. Il laisse aussi à d'autres acteurs une part de la valeur ajoutée générée par ses échanges : transport, assurance, services logistiques et activités connexes. C'est précisément ce coût de la dépendance que le ministre Abdessamad Kayouh devrait intégrer dans sa stratégie de relance. Reconstruire une flotte marchande n'est pas une nostalgie du passé : c'est un investissement rentable dans la souveraineté économique, la compétitivité du commerce extérieur et la capacité du Royaume à accompagner ses ambitions africaines.

Marhaba : Un retour au pays sous pavillon étranger !

Chaque été, des millions de Marocains du monde installés essentiellement en Europe traversent la Méditerranée pour retrouver leur pays, leurs familles et leurs racines. Mais une part importante de ces traversées est assurée par des compagnies maritimes étrangères, principalement espagnoles et italiennes, qui ont progressivement consolidé leur présence sur ce marché, tandis que les armateurs marocains ont perdu du terrain. Dès 2014, était constatée la quasi-absence des opérateurs nationaux sur les lignes maritimes entre Tanger, Algésiras, Tarifa ou Cadix. Des liaisons assurées par deux compagnies privées, IMTC et Comarit, qui avaient développé une présence significative dans le transport maritime des passagers et des véhicules. Leur disparition n'est pas le fruit d'une fatalité maritime. Elle s'inscrit elle aussi dans cette séquence politique, initiée en 2006 par l'ex-ministre Karim Ghellab, qui a précipité le déclin du fret.

Can'Art et CULTURE



9e édition du Festival International de la Caricature en Afrique – FICA 2026

La paix au bout du crayon

Avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, dans le cadre de son programme d'activités artistiques, l'Association Atlas de la Caricature (AAC) et l'hebdomadaire satirique Le Canard Libéré organisent, du 12 au 15 novembre 2026 à Agadir, la 9e édition du Festival International de la Caricature en Afrique (FICA).



JAMIL MANAR

Pour cette édition, le comité d'organisation a choisi un thème d'une actualité brûlante et d'une importance universelle : « Un monde sans guerre – La coexistence pacifique est un choix moral ». Ce choix s'impose à nous en raison des guerres qui secouent aujourd'hui l'Europe et le Proche-Orient, ainsi que de leurs conséquences dramatiques pour l'humanité. Dans ce cadre, des caricaturistes et dessinateurs de presse du monde entier sont invités à nous faire réfléchir, chacun dans son style, à cette problématique qui nous concerne tous.

Pour cette 9e édition, 590 artistes – dont 30 Marocains et 560 issus de 78 pays étrangers – ont répondu à notre appel avec 1 427 œuvres exceptionnelles, toutes aussi percutantes les unes que les autres.

Promouvoir l'art de la caricature et du dessin de presse comme moyen d'expression à travers un événement annuel organisé au Maroc, avec l'ambition qu'il rayonne bien au-delà de nos frontières : tel est l'objectif des promoteurs du FICA. Forts du succès des éditions précédentes, ils entendent fidéliser les professionnels du dessin, marocains et étrangers, mais aussi le grand public – enfants, jeunes et adultes – qui bénéficie d'espaces dédiés au sein du festival.

Agadir, comme à son habitude, accueille avec générosité cette belle initiative, réalisée par et pour les caricaturistes, au bénéfice du public et des amateurs de cet art majeur.

Pour sa 9e édition, le Festival entend continuer à cultiver, dans une ambiance conviviale, cet esprit de famille et de création artistique qui fait sa force et son originalité, avec le souci constant de partager la passion pour la caricature avec le plus grand nombre.

Outre l'exposition permanente des caricatures, le Festival rendra cette année un vibrant hommage au caricaturiste marocain Abdellah Derkaoui, en reconnaissance de sa contribution majeure à l'enrichissement du dessin de presse et, plus globalement, du champ culturel et médiatique national. Doyen de la caricature en Afrique, il constitue une référence pour toute une génération.

Une part importante du programme sera également consacrée aux enfants, relève de demain. Deux grands ateliers créatifs seront ainsi animés par des caricaturistes de renom au profit d'un groupe d'enfants et de jeunes artistes de l'École des Beaux-Arts d'Agadir et de la région Souss-Massa.

Au programme également, une conférence-débat autour du thème: « L'art comme langage universel en éducation : expression, altérité et inclusion dans l'école marocaine », animée par un groupe de chercheurs universitaires et d'artistes engagés venus du Sénégal, de la Guinée, d'Égypte et du Portugal.

Témoins privilégiés du monde dans lequel nous vivons et éveilleurs de conscience, malgré les risques de censure, les caricaturistes nous informent, nous invitent à la réflexion et nous font réagir, par leurs coups de crayon, sur les aspects les plus complexes de notre époque. ◗



DEUX NAUFRAGÉS À LA RECHERCHE D'UNE BOUÉE…

Après 35 ans de statu quo, la Minurso voit son mandat s'achever, emportant avec lui une bonne partie des illusions de l'Algésario. Dans cet échange à peine fictif intervenu au cours de la fameuse soirée du 30 octobre, entre deux alliés sonnés, le président algérien Abdemadjid Tebboune et le chef du Polisario Brahim Ghali, qui peinent à enterrer leurs chimères diplomatiques.

Abdelmadjid Tebboune : Alors, camarade, des nouvelles de New York? Ou devrais-je dire : des nouvelles de notre petit paradis onusien ?

Brahim Ghali : Catastrophiques, Monsieur le Président ! Le mandat de la MINURSO a expiré sans être renouvelé ! C'est la Berezina !

A.T : Comment ça, expiré ? Mais on avait encore besoin d'elle ! Et les Russes ? Ils n'ont pas mis leur veto ?

B.G : Si ! Ils ont bloqué le texte américain. Mais ils n'ont pas réussi à sauver notre mandat non plus. C'est le coup du parapluie : on te le prête, mais il a un trou. Résultat : sauve qui peut !

A.T : Autrement dit, ils ont bloqué les Américains sans nous débloquer ! Génial. On est comme un plongeur à qui on a coupé l'oxygène en lui disant de ne pas s'inquiéter. Et maintenant, on fait quoi ? On lance un appel à tous les pays qui partagent notre anachronisme diplomatique ?

B.G : Mais malheureusement, les pays dont vous parlez ne courent plus les couloirs de l'ONU par les temps qui courent…

A.T : On pourrait dans ce cas demander une prolongation…

B.G : du mandat de la Minurso ?

A.T : Non, de notre stratégie d'obstruction. On est bons à ce jeu-là, non ? On a passé des années à défendre le statu quo. C'est notre chef-d'œuvre diplomatique ! Il ne va tout de même pas nous abandonner comme ça, ce brave statu quo ?

B.G : Il nous a déjà lâchés hélas, chef bienfaiteur. Même le statu quo ne veut plus de nous ! Il a demandé le divorce. On est tombés très bas.

A.T : Mais on peut toujours creuser… Et à Rabat, comment ont-ils réagi ? Ils ont sorti les cotillons ?

B.G : Ils ont sabré le champagne ! Le Maroc se réjouit de cette nouvelle donne et annonce clairement, via un communiqué sobre mais ferme, que la



présence de la MINURSO au Sahara n'a plus de raison d'être. Ils disent que c'est un caprice onusien qui a assez duré.

A.T : Quoi ? Ils veulent aussi nous enlever notre MINURSO chérie ? C'est notre doudou diplomatique ! D'abord, ils contestent notre référendum, ensuite ils défendent scandaleusement le plan d'autonomie, et maintenant ils veulent enterrer la MINURSO et notre très cher espoir chimérique ! C'est un crime contre 35 ans d'investissements dans l'immobilisme et la mauvaise foi.

B.G : Pour moi, polisarien en chef sous tutelle et sous perfusion, c'est un crime contre mon droit historique à l'illusion éternelle. Monsieur le Président, j'ai une hypothèse… Et elle est aussi tordue que la situation actuelle.

A.T : Je t'écoute.

B.G : Et si le veto russe était juste une combine ! Une sorte d'arrangement entre le Maroc, la Russie et les États-Unis pour nous priver définitivement de notre fonds de commerce.

A.T : Une combine entre Moscou, Washington et Rabat ? Impossible ! Enfin… improbable… Enfin, je ne sais plus. Mais pourquoi les Russes ont-ils bloqué le texte américain sans réussir à sauver le mandat de la MINURSO ? C'est le mystère de la matriochka : tu ouvres, tu trouves une autre poupée, et au bout, il n'y a rien.

B.G : Tout porte à croire que nous sommes les dindons de cette nouvelle farce onusienne…

A.T : Bon. Il faut trouver une bonne manœuvre dilatoire ! C'est notre spécialité, que diable !

B.G : J'en ai une : nous allons demander une réunion pour préparer une autre réunion afin d'étudier les conditions d'une éventuelle reprise des réunions.

A.T : Excellent ! Et le résultat ?

B.G : Une nouvelle réunion pour examiner les résultats de la précédente. Et si tout va bien, on en programme une troisième pour décider de la date de la quatrième et ainsi de suite…

A.T: Voilà qui me rassure. Au moins, sur ce terrain, nous sommes encore en avance ! On pourrait breveter la chose.

B.G : Mais, Monsieur le Président, il y a un dernier problème… Et il est de taille.

A.T : Lequel ?

B.G : Si la MINURSO ne revient pas, qui va nous rappeler que notre pseudo-conflit existe toujours ? On risque de devenir un fantôme diplomatique. Même les journalistes vont finir par nous oublier.

A.T : Ne t'inquiète pas, camarade. Nous avons toujours la farce de frappe des communiqués ! On en sortira un par jour, avec des majuscules et des points d'exclamation. C'est notre arme redoutable.

B.G : Et pour le référendum, Monsieur le Président, que fait-on maintenant ? On le réclame à qui ?

A.T : On continue à le réclamer ! Plus fort que jamais !

B.G : Mais à qui ? La MINURSO n'a plus de mandat !

A.T : Alors, on réclame le renouvellement de son mandat !

B.G : Et si personne ne veut le renouveler ? On fait une grève de la faim devant le siège de l'ONU ?

A.T : On réclame une mission pour réclamer le renouvellement du mandat de la mission !

B.G : Et après ? On demande une mission pour la mission de la mission ?

A.T : Nous dénoncerons le fait que la mission soit partie sans nous demander notre avis !

B.G : Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, nous risquons de nous retrouver seuls dans cette nouvelle galère. Et sans rame.

A.T : Pas seuls, pantin ! Nous serons deux : toi et moi. C'est déjà ça. On forme depuis longtemps un duo. Un duo de choc qui est déjà entré dans l'histoire par la petite, pardon, la grande porte.

B.G : Et notre référendum mort-né ?

A.T : Lui aussi sera avec nous. C'est notre plus fidèle allié… et le seul qui nous reste.
On le garde précieusement car il finira bientôt au dépotoir des vieilles utopies chèrement sponsorisées ! ◗

Le MIGRATEUR



Élections de mi-mandat

Trump submergé par la vague bleue

En promettant aux Américains un nouvel âge d'or économique, Donald Trump avait fait de la prospérité et du pouvoir d'achat les piliers de son retour à la Maison-Blanche. Mais entre la guerre commerciale avec la Chine et le conflit militaire avec l'Iran, le président américain s'est retrouvé confronté à une équation qu'il avait manifestement sous-estimée : les guerres menées à l'extérieur peuvent se payer très cher à l'intérieur.

JAMIL MANAR

La vague bleue qui vient de déferler sur les élections de mi-mandat du 3 novembre lui rappelle brutalement que l'électeur américain peut pardonner beaucoup de choses, mais difficilement la dégradation de son portefeuille.

Donald Trump vient de l'apprendre à ses dépens . Celui qui avait promis de rendre sa grandeur à l'Amérique, de restaurer son leadership et de remplir le porte-monnaie des ménages américains a essuyé un sérieux revers électoral. Les démocrates ont remporté le contrôle des deux chambres du Congrès, infligeant aux républicains une défaite d'ampleur. Une véritable vague bleue qui rebat les cartes de la politique américaine et fragilise considérablement la seconde moitié du mandat présidentiel.

Trump avait fait de l'économie son argument électoral numéro un. Il avait vendu aux Américains la promesse d'une prospérité retrouvée, d'une industrie nationale revigorée et d'une Amérique économiquement invincible. Or, à force de vouloir imposer sa loi au reste du monde, le président a fini par exposer sa propre économie aux contrecoups de ses choix hasardeux. La première erreur aura été de confondre la guerre commerciale avec une politique de puissance sans facture. En ouvrant un bras de fer tarifaire avec la Chine et en multipliant les droits de douane contre ses partenaires commerciaux, notamment européennes, Trump entendait contraindre ses concurrents, rapatrier les productions industrielles et rééquilibrer les échanges. Une ambition qui pouvait séduire sur le papier, mais dont les coûts se sont progressivement invités dans le quotidien des ménages américains. Car les droits de douane ne sont pas payés par une abstraction appelée « l'étranger ». Une partie de leur coût est répercutée sur les importateurs, les entreprises et, en bout de chaîne, les consommateurs. Une étude de la Réserve fédérale de New York publiée en 2026 estime qu'environ 26 % de la hausse tarifaire étudiée sur les importations américaines de 2025 s'est transmise aux prix à la consommation, y compris par le renchérissement des intrants utilisés par les producteurs nationaux.

La deuxième erreur, autrement plus lourde de conséquences géopolitiques et économiques, concerne l'Iran. En engageant les États-Unis dans une confrontation militaire avec Téhéran sur le conseil foireux de Benjamin Netanyahou, le locataire de la Maison Blanche a ouvert un nouveau front dont les répercussions ont largement dépassé le théâtre des opérations. Le président américain, qui avait fait campagne sur la promesse d'éviter les guerres interminables et de consacrer les ressources du pays aux priorités nationales, s'est retrouvé entraîné dans une crise régionale aux conséquences énergétiques mondiales qui ont pénalisé les économies et les citoyens du monde entier.

Le conflit a notamment provoqué une perturbation majeure du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, passage stratégique pour une part considérable des approvisionnements énergétiques mondiaux. Les représailles iraniennes et les menaces sur la navigation commerciale ont contribué à faire grimper les cours du pétrole et à déstabiliser les marchés énergétiques. Le Fonds monétaire international a souligné les conséquences de cette crise sur les prix de l'énergie, les denrées alimentaires et les coûts de production. C'est précisément à ce niveau-là que se situe le retournement politique. Trump a voulu démontrer que l'Amérique pouvait dicter ses conditions au monde entier. Mais il a visiblement oublié qu'un président américain doit également rendre des comptes à ceux qui remplissent les urnes, et surtout à ceux qui sont censés remplir leur caddie sans souffrir.

Les électeurs en général ne raisonnent pas uniquement en termes de rapports de force internationaux, de puissance militaire ou de prestige diplomatique. Ils jugent aussi leur président à l'aune de leur pouvoir d'achat, de leur emploi et de leur capacité à boucler leurs fins de mois. Les élections du 3 novembre ont donné une traduction politique spectaculaire à ce mécontentement profond. Plusieurs bastions républicains ont basculé, signe que le mécontentement a dépassé les frontières habituelles de l'opposition démocrate. Selon les premières analyses des résultats, le coût de la vie, les inquiétudes économiques et la guerre contre l'Iran ont constitué des ressorts importants du vote sanction. Il serait toutefois réducteur d'attribuer cette déroute à deux seuls conflits. La corruption, les controverses entourant l'administration, les fractures sociales et la mobilisation de nouveaux électorats ont également pesé dans la balance. Mais les fronts commercial et militaire ont incontestablement contribué à installer un climat économique et politique défavorable aux républicains.

Le mauvais conseil stratégique ? La relation privilégiée entre Trump et Benyamin Netanyahou constitue également un élément central du débat. Le Premier ministre israélien défend depuis longtemps une ligne de confrontation maximale avec l'Iran. L'alignement de Washington sur cette stratégie a placé la Maison-Blanche devant une question embarrassante : jusqu'où les intérêts stratégiques américains doivent-ils suivre les priorités sécuritaires de l'occupant israélien ?

Le résultat est désormais là : Trump a perdu une bonne partie de sa marge de manœuvre institutionnelle. Pendant les deux premières années de son second mandat, la majorité républicaine au Congrès lui avait permis de gouverner avec relativement peu de résistance parlementaire. Cette configuration appartient désormais au passé. Avec les démocrates aux commandes des deux chambres, le président devra composer avec un Congrès qui dispose de puissants moyens de contrôle. Auditions, commissions d'enquête, convocations de responsables, demandes de documents et investigations sur les décisions de l'administration pourraient rythmer les prochains mois. La politique étrangère, la gestion de la guerre en Iran, les dépenses militaires et les conséquences économiques des décisions présidentielles seront autant de terrains de confrontation. La perspective d'une procédure de destitution pourrait également revenir dans le débat politique. Il faut néanmoins distinguer la menace politique de sa réalisation institutionnelle : la Chambre des représentants peut engager une procédure d'impeachment, mais une condamnation et une révocation nécessitent une majorité des deux tiers au Sénat. La victoire démocrate ne signifie donc pas automatiquement la fin du mandat présidentiel. Il n'en demeure pas moins que Trump entre dans une nouvelle séquence de son mandat, beaucoup moins confortable. Ses initiatives législatives risquent de se heurter à un mur démocrate. Ses nominations et ses orientations budgétaires feront l'objet d'une surveillance accrue. Sur le plan international, ses adversaires comme ses partenaires pourraient aussi tenir compte de cet affaiblissement intérieur, sachant que chaque décision présidentielle sera désormais susceptible de déclencher une bataille politique à Washington.

Trump aurait sans doute préféré consacrer la deuxième moitié de son mandat à récolter les fruits de l'âge d'or qu'il avait promis plutôt qu'à défendre son bilan devant un Congrès devenu hostile. Si les démocrates avaient réalisé cette vague bleue dans un contexte économique plus favorable et sans la crise iranienne, le résultat aurait-il été le même ? Impossible de refaire l'histoire. Mais une chose est certaine : le président a sous-estimé le poids du quotidien dans le jugement des électeurs. Une erreur fatale.



Donald Trump.

Confusions dangereuses

Manifestement, Donald Trump a confondu la force avec la puissance, la coercition avec le leadership et l'intimidation avec l'autorité. Or, la force est la capacité de contraindre l'autre ; la puissance véritable est la capacité de peser durablement sur le cours des événements, de fédérer des alliés, de préserver ses intérêts et d'obtenir des résultats sans nécessairement recourir à la confrontation. En déclenchant une guerre commerciale contre la Chine, Trump a cru que les droits de douane suffiraient à faire plier Pékin. En s'engageant dans la confrontation militaire avec l'Iran, il a semblé croire que la supériorité militaire américaine pouvait régler à elle seule un problème géopolitique complexe. Mais la puissance militaire ne garantit ni la victoire politique ni la stabilité économique. Il y a là un paradoxe : en voulant démontrer la toute-puissance américaine, Trump a exposé les vulnérabilités de son propre pays, fragilisé ses alliances et fait supporter aux ménages une partie du coût de ses choix. L'hubris de Trump tient peut-être à cette illusion : croire que parce que l'Amérique est la première puissance militaire du monde, elle peut imposer sa volonté partout, sans retour de flamme ni de manivelle. Mais la puissance ne se mesure pas au nombre de guerres que l'on peut déclencher, aux tarifs douaniers que l'on peut brandir ou aux adversaires que l'on peut menacer. Elle se mesure aussi à la capacité de ne pas transformer chaque désaccord en casus belli . Une leçon que le locataire de la Maison-Blanche a tout loisir de méditer…

Les jeunes lâchent Trump

Le vote des jeunes constitue l'un des enseignements les plus significatifs de cette déroute républicaine. Une partie de cette génération, qui avait accordé à Donald Trump un soutien bien plus important en 2024, notamment chez les jeunes hommes, semble avoir opéré un spectaculaire changement de cap. Selon les premières estimations de l'institut CIRCLE de l'université Tufts, près de 70 à 72 % des électeurs âgés de 18 à 29 ans ont voté pour les candidats démocrates à la Chambre des représentants, contre environ 25 % pour les républicains. En 2024, cette même tranche d'âge avait été beaucoup plus partagée entre Trump et Kamala Harris. Ce revirement traduit une désillusion profonde à l'égard d'un président qui avait su séduire une partie de la jeunesse avec ses promesses de renouveau économique et de rupture avec le système. Mais entre le coût de la vie, les inquiétudes sur l'avenir professionnel, les tensions internationales et les choix de politique étrangère, les promesses de l'âge d'or ont perdu de leur pouvoir d'attraction. La génération qui avait contribué à ouvrir à Trump les portes de la Maison-Blanche lui a ainsi adressé un sérieux avertissement dans les urnes : le soutien des jeunes n'est jamais un chèque en blanc.

Le MIGRATEUR



Enfants palestiniens

La prison et les mauvais traitements comme horizon

Derrière les murs des prisons de l'occupation israélienne, des centaines d'enfants palestiniens vivent une réalité qui heurte les principes les plus élémentaires de la protection de l'enfance. Arrestations nocturnes, violences physiques et psychologiques, privations, conditions sanitaires dégradées et procédures judiciaires contestées : le sort de ces mineurs soulève de graves interrogations sur le respect du droit international et des droits fondamentaux. Une tragédie largement éclipsée par le bruit des bombes et les crises diplomatiques.

LAILA LAMRANI

L'enfance palestinienne ne connaît décidément aucun répit. Après les bombardements criminels, les déplacements forcés, les privations, les mutilations et les traumatismes de la guerre génocidaire, une autre épreuve, moins visible mais tout aussi préoccupante, se joue derrière les barreaux des prisons sionistes : la détention de centaines de mineurs palestiniens. Début août 2026, environ 370 enfants palestiniens étaient détenus dans les prisons et centres de détention israéliens, principalement à Megiddo et Ofer. Un chiffre déjà alarmant, qui ne prend toutefois pas en compte les mineurs originaires de la bande de Gaza, dont le nombre exact, les lieux de détention et parfois même le sort demeurent difficiles à établir. Cette opacité ajoute à l'inquiétude des familles et des organisations de défense des droits humains. Car il ne s'agit pas simplement de statistiques carcérales. Derrière chaque chiffre, il y a un enfant arraché à son environnement familial, à son école et à son quotidien, confronté à un univers carcéral dont les conditions sont particulièrement préoccupantes. Plusieurs organisations humanitaires et de défense des droits humains, parmi lesquelles l'UNICEF et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), ont documenté ou relayé des accusations de mauvais traitements infligés à des mineurs palestiniens. Les témoignages recueillis décrivent des arrestations souvent effectuées en pleine nuit, lors de raids militaires dans les territoires palestiniens occupés, notamment en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Des enfants sont ainsi tirés de leur sommeil, parfois devant leurs parents, puis emmenés sans que leurs proches disposent immédiatement d'informations précises sur leur destination ou les motifs de leur arrestation.

Le cauchemar ne s'arrête pas à l'interpellation. Des témoignages font état de coups, de menaces, de bandages sur les yeux, de privations de sommeil, ainsi que de restrictions concernant l'accès à l'eau et à la nourriture. À ces violences physiques s'ajoutent les pressions psychologiques, particulièrement déstabilisantes pour des enfants dont la vulnérabilité devrait pourtant commander une protection renforcée. Les conditions de détention constituent un autre sujet d'alarme. La surpopulation carcérale, les difficultés d'accès aux produits d'hygiène, le manque de vêtements et les insuffisances sanitaires exposent les mineurs à des risques supplémentaires. Des témoignages évoquent notamment la propagation de maladies cutanées, dont la gale, dans certains établissements. Des enfants seraient également privés de visites familiales et de contacts réguliers avec leurs proches, aggravant leur isolement et leur détresse psychologique. À cette violence carcérale s'ajoute une question judiciaire particulièrement sensible. De nombreux mineurs palestiniens sont poursuivis devant des juridictions militaires israéliennes, dans un système qui ne leur offre pas les mêmes garanties procédurales que celles auxquelles ils devraient pouvoir prétendre en tant qu'enfants. L'accès à un avocat, la présence des parents lors des interrogatoires, les visites familiales et les conditions de préparation de la défense sont autant de sujets de préoccupation soulevés par les organisations de défense des droits humains.



Liberté pour l'enfance palestinienne !

La détention administrative constitue une autre source d'inquiétude : elle permet de maintenir des personnes en détention sans inculpation ni procès, sur la base d'éléments qui ne sont pas nécessairement communiqués à la défense. Selon le rapport du Centre palestinien pour la défense des prisonniers, cette pratique concerne également des mineurs. Le rapport du secrétaire général des Nations unies sur les enfants et les conflits armés fait, lui aussi, état de 180 enfants palestiniens placés en détention administrative à la fin de 2025.

Traumatismes

Le plus préoccupant reste que ces pratiques concernent une population particulièrement vulnérable. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant dont le colonisateur israélien est signataire, impose pourtant que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale et que la privation de liberté d'un mineur reste une mesure de dernier ressort, pour la durée la plus brève possible. La justice des mineurs doit également privilégier la réinsertion plutôt que la punition.

Le rapport du secrétaire général des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, publié en juin 2026, apporte un éclairage particulièrement préoccupant. Il fait état de 981 enfants palestiniens dont la détention par les forces israéliennes ou palestiniennes a été vérifiée au cours de la période étudiée. Il rapporte également les témoignages de 66 enfants faisant état de violences physiques et d'autres mauvais traitements pendant leur détention par les forces israéliennes. Un garçon palestinien est par ailleurs décédé en détention, dans des circonstances ayant suscité de graves préoccupations concernant la malnutrition et l'insuffisance des soins médicaux. Au-delà des chiffres, c'est toute une génération qui risque de porter durablement les stigmates de cette expérience. L'incarcération d'un enfant ne se termine pas nécessairement à sa libération. Les traumatismes psychologiques, les troubles du sommeil, la peur, la déscolarisation et la difficulté à retrouver une vie familiale normale peuvent laisser des séquelles pendant des années. L'enfant libéré retrouve parfois sa famille, mais pas forcément son insouciance, son équilibre ou ses repères.

Le sort des mineurs originaires de Gaza constitue, à cet égard, une zone d'ombre supplémentaire. Faute de données exhaustives et d'accès indépendant à l'ensemble des lieux de détention, il est difficile de déterminer combien d'enfants sont concernés, où ils se trouvent et dans quelles conditions ils sont retenus. Cette absence de transparence rend d'autant plus urgente l'intervention des mécanismes internationaux de protection.

À quoi servent alors les conventions internationales de protection de l'enfance si elles cessent de s'appliquer lorsque les enfants sont palestiniens ? La défense des droits de l'enfant ne devrait connaître ni frontière, ni nationalité, ni exception géopolitique. Elle ne peut être à géométrie variable sans perdre toute sa crédibilité. ◗

Journal satirique marocain paraissant le vendredi
Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION
Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF
Abdellah Chankou

RÉDACTION
Jamil Manar
Rachid Ouahbi,
Saliha Toumi, Ahmed Zoubaïr,
Laila Lamrani Amine

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE
Samir Berhil
s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES
Boudali, Zag

WEBMASTER
Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE
Yahia Kamal

LOGISTIQUE
Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ
Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE
Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL
2007 / 0025

ISSN **2028-0416**

Le MIGRATEUR



Ronald Lauder lâche Netanyahu

Le désamour qui ébranle le camp sioniste

En annonçant qu'il n'a plus l'intention de retourner en Israël, le président du Congrès juif mondial adresse un avertissement sévère à Benjamin Netanyahu. Au-delà d'une brouille personnelle, sa prise de distance révèle les fractures qui traversent le soutien international à l'État hébreu, y compris au sein de ses cercles d'influence traditionnels.

LAILA LAMRANI

Ronald Lauder, milliardaire américain et président du Congrès juif mondial, a annoncé avoir coupé ses liens personnels avec Israël, allant jusqu'à déclarer qu'il n'avait aucune intention d'y retourner. L'homme d'affaires, héritier de l'empire cosmétique Estée Lauder, est un homme dont la parole compte et dont l'influence s'exerce au cœur du pouvoir américain. Il a été sous-secrétaire adjoint à la Défense chargé de l'Europe et de l'OTAN (1983–1984), puis ambassadeur des États-Unis en Autriche (1986–1987) sous la présidence de Ronald Reagan.

Lauder ne prend pas seulement ses distances avec Israël : il dresse un réquisitoire contre sa direction politique, incarnée par Benjamin Netanyahu, qu'il accuse de sacrifier les intérêts nationaux à ses ambitions personnelles.

Dans un entretien accordé au quotidien israélien Haaretz, publié le 23 octobre, Lauder a confirmé avoir vendu ou cédé ses propriétés en Israël. Mais derrière ce désengagement immobilier se dessine une rupture autrement plus symbolique : celle d'un homme qui a longtemps évolué dans les cercles d'influence proches du pouvoir israélien et qui dénonce désormais, avec une rare virulence, les orientations de son ancien ami. « Je n'ai aucune intention de retourner en Israël. Aucune », a-t-il déclaré. Une formule sans ambiguïté, qui tranche avec son engagement de longue date en faveur de l'État sioniste.

Lauder et Netanyahu ont entretenu pendant des années une relation étroite. Le milliardaire a fréquenté le futur Premier ministre dès les années 1980, lorsque celui-ci représentait Israël auprès des Nations unies à New York. Il l'a aidé à nouer des contacts dans les milieux politiques américains, notamment républicains, et a longtemps compté parmi ses soutiens influents. Cette proximité appartient désormais au passé. Lauder reproche à Netanyahu de privilégier sa survie politique au détriment des intérêts supérieurs d'Israël. Il critique également la place accordée aux ministres d'extrême droite Itamar Ben Gvir et Bezalel Smotrich, dont les positions, selon lui, contribuent à détériorer l'image du pays et à compromettre son avenir.



Ronald Lauder, un geste qui en dit long...

L'ancien confident va jusqu'à décrire le fonctionnement du pouvoir comme celui d'un homme seul, peu soucieux des règles démocratiques. Il estime que la réélection de Netanyahu pourrait coûter cher à Israël, en aggravant ses difficultés politiques et diplomatiques. Le compte-à-rebours a déjà commencé. ◗

Espagne

Óscar Puente paie le prix politique des catastrophes ferroviaires

Le ministre espagnol des Transports, Óscar Puente, a annoncé mardi 3 novembre sa démission du gouvernement de Pedro Sánchez, dans le sillage du dramatique accident ferroviaire survenu à Urda, dans la province de Tolède, qui a fait 69 morts. Il renonce également à être candidat du Parti socialiste (PSOE) aux élections législatives du 29 novembre prochain. Cette démission intervient après deux accidents meurtriers sur le réseau espagnol à grande vitesse en moins d'un an. En janvier dernier, une collision à Adamuz, en Andalousie, avait coûté la vie à 46 personnes. Le bilan des deux catastrophes atteint ainsi 115 morts, plaçant la sécurité du réseau ferroviaire espagnol sous une pression considérable.



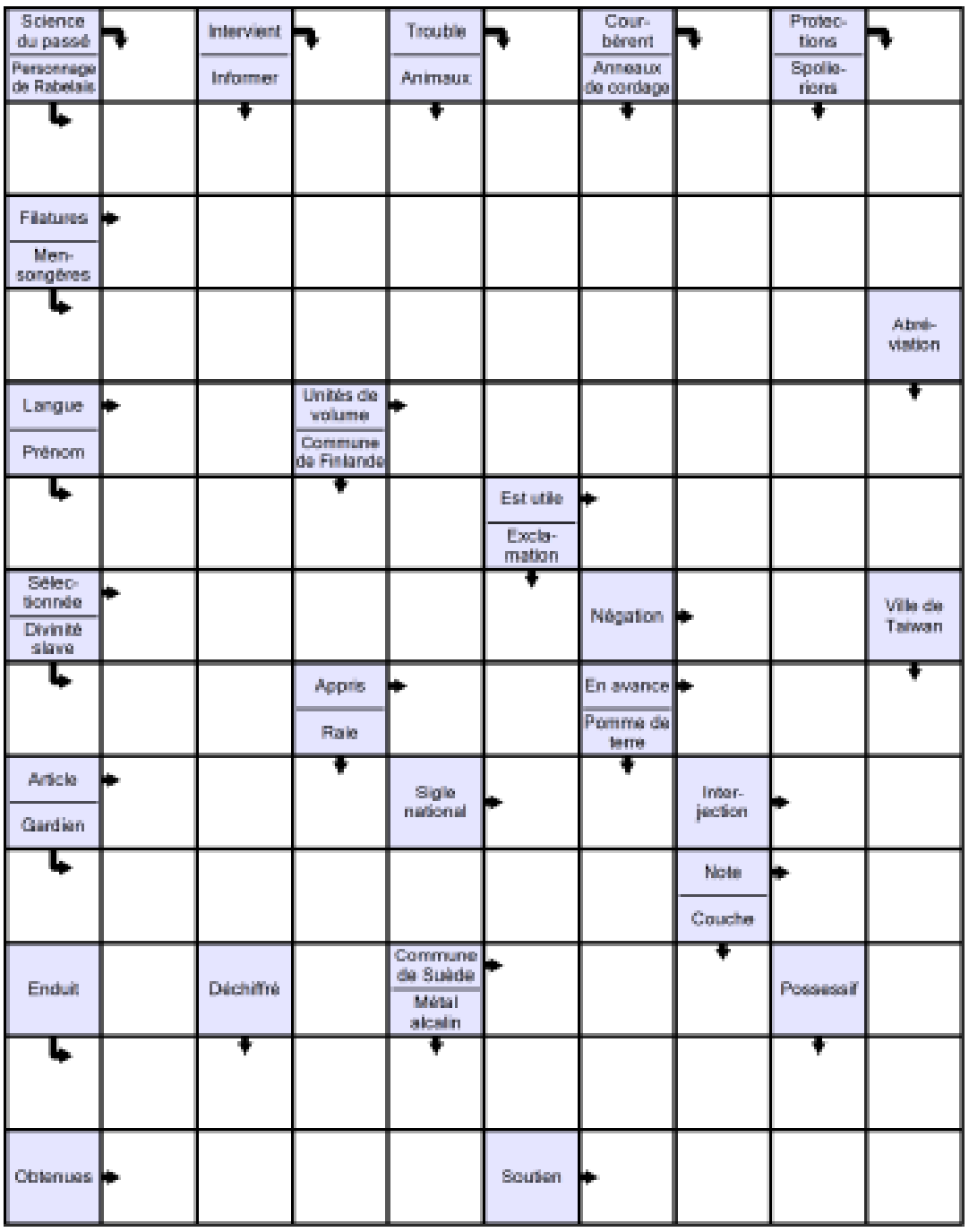
Óscar Puente a justifié son geste par des considérations de « dignité politique, de cohérence et d'empathie envers les victimes ».

Devant les parlementaires, Óscar Puente a justifié sa décision par des considérations de « dignité politique, de cohérence et d'empathie envers les victimes ». Selon lui, un ministre des Transports ne peut rester en fonction après deux accidents d'une telle gravité en moins d'un an, qu'il porte ou non une responsabilité directe dans ces drames. Le Premier ministre Pedro Sánchez a salué ce geste, estimant que le ministre avait assumé ses responsabilités, fourni des explications et proposé des mesures avant de se retirer. Pour assurer la continuité gouvernementale, il a confié provisoirement le portefeuille des Transports à Carlos Cuerpo, vice-président du gouvernement et ministre de l'Économie, jusqu'à la formation du prochain exécutif après les élections du 29 novembre. En Espagne, la question ferroviaire est désormais devenue un enjeu majeur de responsabilité politique autant que de sécurité publique. ◗

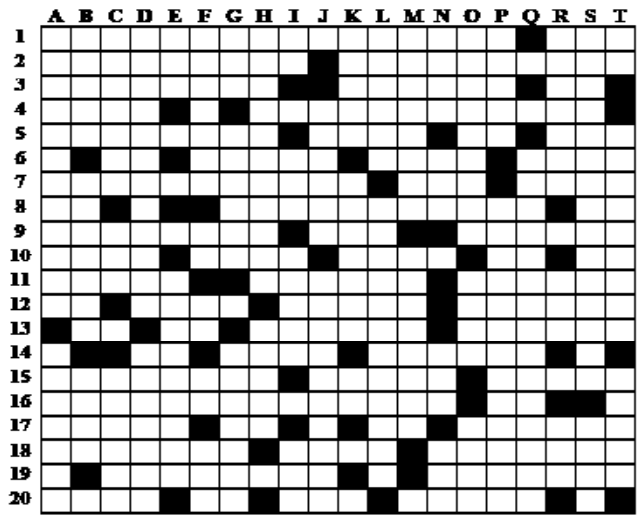
Et BATATI ET BATATA



Mot Fléchés



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

[1] Des coups que l'on frappe pour féliciter. Coup gagnant. [2] Dentelle de métal. Tripotes. [3] Cebri qui ne veut rien faire. En pleine inaction. Beige. [4] Non acquit. Fixent une liaison. [5] Elle tourne, elle tourne. Interjection. Article. Se déplacera. [6] Eclat de rire. Grosse lèvre. S'évada des contingences. Anti. [7] Préviendrions. Canaud un peu cochon. Enfonte bêtement. [8] Possessif. Accordeur la perfection. Dans le vent. [9] C'est remuer le chenuage. Fatigué. Allongement d'une syllabe. [10] Gros rongeur. Piller des Grecs ou avant des Latins. Droit de mutation du au seigneur. Pronom. Article. [11] Nuancent. A des difficultés avec ses membres. Recouverts. [12] Pronom. Beaucoup. Dégrossir. Elle peut être lente ou rapide. [13] Pronom. Absinthé. Définira les règles. Poste-dada. [14] Cela nous réduit. Il aime se faire mal. Troublée. [15] Opération de soustraction. Bijou ou déchetée. Engrisonder. [16] Perdent un sonnone. Personnel. [17] Multitude. Article. En attente. Hommes fidèles et serviables. [18] Certaine d'elle-même. Opposé à Poudre. Créatrice. [19] On pourra voter pour elle. Nourritures que les chiens aiment. [20] Prend la mesure. Coutumes. Cardinal. Deux as aux dés.

VERTICALEMENT

[A] Ce ne sont pas des interrogations. Serveuse. [B] Instrument avec des marteaux. Peuvent se tirer. Ritouffeurs. [C] Bien qu'elle soit près du parquet, ce n'est pas celle-là qu'on finit au parquet. Long temps. Que tu découvriras comme un livre. [D] Tout droit. Elle peut aller dans l'espace ou bien sur une bouteille. [E] Ingrat dans la jeunesse. C'est comme une lucarne. [F] Base pyrimidique. Note. Tenue d'accueil. Personnel. Porteur de devises. [G] Cour de ceinture. Presque un virus. Parties des jambes. [H] Audace. Morte populairement. [I] Pronom. Ecrivain américain. Ramoni. Grain de chapelet. [J] Passage en mer. Substances pour anesthésier. [K] Fait passer le goût du pain. Passe entre les piquets. Paresseux. [L] Demeure rustique. A périmètre identique. [M] Jusqu'à quand donnent-ils. Détachent des rames. [N] Il ne faut pas le perdre. Sens. Emission de gaz. Engagement gagnant. [O] Protectrice. On peut donc le lire. Perdis de l'eau. [P] Conviendra. Appareil de mesure des mouvements. [Q] Appartenaient le nécessaire. [R] Acide aminé. Donna des couleurs. Non payée. [S] Qui aime regrouper. Longues périodes. [T] Préposition. Sablonneuse. On peut vous y envoyer.

Mots Mêlés



ALPAGE
ALPES
ALPINISME
ALTITUDE
ANDES
APLOMB
ARMOR
ASCENSION
BALISAGE
CAMPING
CANYONING
CASCADE
CHALET
DIEDEL
ESCALADE
EVEREST
FORÊT
HIMALAYA
GLACIER
MASSIF
MONTAGNE
NEIGE
OISANS
PANORAMA
PISTE
RANDONNÉE
RAQUETTES
REMONTÉE
ROCHEUSES
SIERRA
SOMMET
TÉLÉPHÉRIQUE
TERTRE
TOURISME
TRIANGAT
TREKKING

Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	3							7
			2			8	1	
					3	5		
	1	8					9	
4	6							
				2	6		5	
		7					3	
5		4			9			
					4	9		

A méditer



« Ce que nous appelons hasard n'est et ne peut être que la cause ignorée d'un effet connu. »
Voltaire, Dictionnaire philosophique.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

1	6	4	5	9	7	3	2	8
8	7	2	4	3	1	6	5	9
9	3	5	2	6	8	7	4	1
3	9	8	7	5	6	4	1	2
6	4	7	8	1	2	9	3	5
2	5	1	3	4	9	8	6	7
7	1	6	9	2	3	5	8	4
4	8	3	1	7	5	2	9	6
5	2	9	6	8	4	1	7	3

Mots fléchés



Mots croisés



Mots Mêlés

Jeu mots mêlés « pour jardiner »

Solution : Sécateur.

Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Spam de la fortune

Ne videz pas automatiquement votre dossier spam : il peut être la caverne d'Ali Baba que vous n'aurez jamais soupçonnée. Histoire. Laura Spears, une Américaine de 55 ans, originaire du comté d'Oakland dans le Michigan, a acheté un billet Mega Millions sur le site Web de la loterie du Michigan pour le tirage du 31 décembre de l'année dernière. Elle a trouvé cinq numéros pour gagner 1 million de dollars et a réussi à multiplier son gain par trois parce qu'elle avait choisi l'option « multiple ».
Mme Spears : « J'ai vu une annonce sur Facebook indiquant que le jackpot de Mega Millions devenait assez élevé, alors j'ai ouvert mon compte et acheté un billet. » « Quelques jours plus tard, je cherchais un e-mail manquant de quelqu'un, alors j'ai vérifié le dossier spam de mon compte e-mail. « C'est alors que j'ai vu un e-mail de la loterie disant que j'avais gagné un prix. Je ne pouvais pas croire ce que je lisais, alors je me suis connecté à mon compte de loterie pour confirmer le message dans l'e-mail. Je suis toujours aussi choquée d'avoir vraiment gagné 3 millions de dollars». La fortunée a réclamé ses gains au siège de la loterie, disant qu'elle prévoit de partager l'argent avec sa famille et de prendre une retraite anticipée. » Laura Spears a également déclaré qu'elle s'assurerait dans l'avenir de vérifier son dossier spam plus souvent et d'ajouter la loterie du Michigan à la liste d'expéditeurs sûrs.

La ruée vers leurre

Une affaire ! Voilà ce que se sont dits de nombreux automobilistes en passant devant la station service Avia de Sausheim, près de Mulhouse (Alsace, France), jeudi 25 mars en fin d'après-midi. Le gazole était affiché sur totem de la station d'essence à 1,23 euro le litre... au lieu de 2,23 ! La faute à un bug informatique qui a pu être réglé peu après 23 heures, rapporte France Bleu Alsace. Durant ces quelques heures, une impressionnante file de voitures s'est formée. De nombreux clients ont voulu profiter de l'erreur, partagée sur les réseaux sociaux. Face à l'agitation et alors que la tension avait tendance à monter, les gendarmes ont dû intervenir. Prochaine scène quand une boulangerie afficher le prix de la baguette à 30 centimes d'euros au lieu de 90 ?

Cervelle râpée

Exemple de ce que peut faire une influenceuse imbue de sa personne. Ruby Nikara met en vente l'eau de son bain pour 1 500 euros le flacon ! Le 3 mars dernier, la rappeuse a publié sur Instagram et Twitter qu'elle vend de l'eau de son bain. Elle qui se décrit également comme la nouvelle icône du rap français, a publié ce concept aussi brillant que ridicule, selon Pure Break. « J'ai décidé de commercialiser l'eau de mon bain, car je suis une adepte des bains de minuit. J'adore me faire du bien dans le bain (...) et du coup, là, ce que vous trouvez dans ce bocal, c'est l'eau de mon merveilleux bain », a-t-elle renchéri. Après cette publication, l'influenceuse d'origine maroco-italienne a été vivement critiquée par les internautes. Elle a fait l'objet de nombreuses insultes, voire même des menaces. « Elle a fait pipi dans sa tête ou quoi ? », « Y a une fuite dans tes neurones ma belle », « Nan mais cette meuf c'est de pire en pire. C'est ça la génération de demain !? » « Je te propose une gifle et 1 semaine en psychiatrie », ont-ils écrit. Le prix du flacon de cette eau de bain coûte 1 500 euros. Selon le magazine, c'est 50 fois plus cher que pour celle de Belle Delphine qui a déjà tenté cette expérience dès 2019. Sur son site, Ruby Nikara a précisé que même si « l'eau n'est pas potable », elle peut tout de même être « utilisée à un plaisir personnel ». Pour faire fuir les chats de gouttière ?



Rigolard



***Bien vu !**
Michel a 90 ans. Il a joué au golf à tous les jours depuis sa retraite il y a 25 ans.
Un jour, il rentre chez lui complètement découragé :
- C'est fini, dit-il à sa femme. J'abandonne le golf. Ma vue est devenue trop mauvaise… après que j'ai frappé la balle, je ne peux pas voir où elle va.
Pour le rassurer sa femme lui dit :
- Pourquoi n'amènes-tu pas mon frère avec toi au golf et essaie une dernière fois.
- Ton frère a 103 ans ! répond Michel. Il ne peut pas m »aider.
- Il a peut-être 103 ans, dit sa femme, mais il a une vision parfaite !
Alors, le lendemain, Michel se rend au terrain de golf avec son beau-frère. Il place sa balle sur le tee, s'élance, frappe, puis cherche la balle au loin. Il se tourne vers son beau-frère :
- As-tu vu où est allée ma balle ?
- Bien sûr que je l'ai vue. Ma vision est parfaite.
- Excellent ! Où est-elle ?
- M'en rappelle plus…

***Cow technique**
Un citadin part en vacances à la campagne. Un jour, il voit un troupeau de vaches, mais il est surpris qu'elles n'aient pas de cornes. Complètement fasciné par cette anomalie, il finit par aller voir le fermier d'à côté et lui demande :
- Dîtes mon brave, pourquoi ces vaches n'ont pas de cornes ?
Le fermier le regarde longuement, puis après une grande réflexion il lui répond :
- Ben en fait, y'a trois raisons qui font que les vaches è z'ont pas d'cornes.
- Ah bon !
- Oui ! La première, c'est qu'è naissent sans cornes… mais là, c'est pô l'cas. La deuxième, c'est qu'è s'battent et qu'è s'les cassent… mais là, c'est pô l'cas. Enfin, des fois, y'en à qui choppent une maladie le véto y dit que c'est la décalcification et les cornes, è tombent… mais là, c'est pô l'cas.
- Mais alors, pourquoi donc ces vaches n'ont pas de cornes, mon brave ?
- Ben en fait, si ces vaches è z'ont pô d'corne, c'est surtout pac'que c'est des chevaux…

***Pain bénit**
Les dirigeants de Coca-Cola se rendent personnellement au Vatican pour faire une offre au Pape : « Votre Sainteté, nous vous proposons 5 millions de dollars par mois pour que vous changiez dans le Notre Père la phrase « donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien » par « donne-nous aujourd'hui notre Coca-Cola quotidien ».
Après un moment, le Saint Père répond : « Nous ne pouvons pas faire cela, mon fils… »
Après quelques mois, ils reviennent avec une nouvelle proposition revue à la hausse : « Votre Sainteté, notre firme vous offre 300 millions de dollars par an si vous changez dans le Notre Père la phrase « donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien » par « donne-nous aujourd'hui notre Coca-Cola quotidien ».
Après avoir marqué un temps de repos, le Saint Père répond : « C'est impossible, nous ne pouvons pas faire cela, mon fils… »
Mais les dirigeants de Coca-Cola insistent, obtiennent une nouvelle fois d'être reçus et lui présentent une nouvelle offre : « Votre Sainteté, notre firme a décidé d'offrir un milliard et demi de dollars par an à la Sainte Église si vous acceptez de changer dans le Notre Père la phrase « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien » par « donne-nous aujourd'hui notre Coca-Cola quotidien ».
Après un temps de réflexion, le Saint père se retourne vers son secrétaire et demande : « Il se termine quand, notre contrat avec les boulangers ? »

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444



DEPUIS

75 ANS

NOUS INNOVONS POUR UNE VIE MEILLEURE



Aujourd'hui, Laprophan vous ouvre son capital.

DU 9 AU 17 NOVEMBRE 2026,

souscrivez à un projet d'envergure.

PRIX DE L'ACTION :

341 DH



LAPROPHAN

Depuis **75 ans**, nous développons et produisons des médicaments en pensant à celles et ceux qui en ont besoin.
Ancré au **Maroc**, **Laprophan** dessert plus de **50 pays**, et réunit plus de **1 450 collaboratrices et collaborateurs** autour d'une même ambition : innover pour une vie meilleure.

Chaque jour, notre métier prend son sens dans vos vies : vous aider à vous soigner, à poursuivre vos projets et à retrouver ces moments qui comptent.
Et nous voulons aller plus loin, ensemble, pour continuer d'innover au service de votre santé.

Conseiller Financier et Coordinateur Global : CFG Finance • **Chef de File du Syndicat de Placement :** CFG marchés • **Co-Chef de File du Syndicat de Placement :** Attijari intermédiation • **Membres du Syndicat de Placement :** Upline Securities • Attijariwafa bank • Al Barid Bank • Alma Finance Groupe • Artbourse • Atlas Capital Bourse • Banque Centrale Populaire • Bank Of Africa • BMCE Capital Bourse • BMCI • BMCI Bourse • Capital Trust Securities • CDG Capital Bourse • CFG Bank • Crédit Agricole du Maroc • Crédit du Maroc • CDM Capital Bourse • CIH Bank • M.S.I.N • Red Med Securities • Saham Bank • Saham capital Bourse • Valoris

Un prospectus visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège de Laprophan et sur son site internet, auprès des membres du syndicat de placement et sur les sites internet de l'AMMC et de la Bourse de Casablanca.

Spécial SAHARA

Les cahiers du Canard Libéré

Edition spéciale — Directeur de la publication **Abdellah Chankou**

Minurso

Fin de 35 ans de tourisme diplomatique

Fête de l'Unité et fin de la Minurso

UN BONHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL



Par Jamil Manar

Sahara : un bonheur n'arrive jamais seul !

Le 6 novembre 1975, des centaines de milliers de Marocains, animés par une foi inébranlable en leur pays, ont marché pacifiquement vers le Sahara, drapeau national à la main et Coran au cœur. Coup de génie de feu Hassan II, la Marche Verte est entrée dans l'Histoire comme une épopée populaire sans équivalent. Le peuple marocain devenait l'acteur d'une page glorieuse de son destin collectif. Une démonstration de force tranquille, de mobilisation nationale et de patriotisme qui allait marquer durablement la mémoire du Royaume.

Cinquante ans plus tard, le 31 octobre 2025, ce même peuple, debout et fier aux quatre coins du Royaume, célébrait une autre victoire, cette fois diplomatique : l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2797, qui a fait du plan d'autonomie sous souveraineté marocaine la base des négociations en vue d'un règlement politique. Une consécration internationale majeure pour une initiative présentée par Rabat dès 2007 et défendue depuis avec constance, détermination et une remarquable persévérance diplomatique sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI.

> ***Trente-cinq ans de présence pour entretenir une fiction politique devenue anachronique.***

Cette fois, ce n'était pas une marche sur le sable, mais une longue marche dans les chancelleries, les capitales et les enceintes internationales. Un travail de conviction, de patience et de stratégie qui a fini par produire ses effets. Deux générations, deux séquences historiques, mais un même souffle patriotique : celui d'un Royaume qui ne transige ni sur sa souveraineté ni sur son unité nationale.

C'est beau comme la lagune de Dakhla !

La résolution 2797 a marqué un changement d'époque. En prenant le plan d'autonomie marocain comme base des négociations, le Conseil de sécurité a consacré une évolution majeure du traitement international du dossier. Après dix-huit années d'efforts diplomatiques depuis la présentation de l'initiative marocaine en 2007, l'ONU a envoyé un signal politique qui ne pouvait passer inaperçu. L'autonomie sous souveraineté marocaine s'imposait désormais comme le cadre de référence des discussions.

Pour Alger, qui avait fait de l'immobilisme diplomatique une véritable doctrine, le réveil était brutal. À défaut de proposer une solution politique alternative susceptible de recueillir une adhésion internationale comparable, le régime algérien continuait de s'accrocher à un statu quo devenu de plus en plus difficile à défendre. Sa diplomatie, experte en nage en eaux troubles et stagnantes, persistait à entretenir une fiction politique au prix d'une coûteuse fuite en avant. L'« Algésario », cette alliance de circonstance entre Alger et le Polisario, n'en démordait pas. Manœuvres en coulisses, lectures biaisées des textes onusiens, rhétorique de circonstance : tout était bon pour tenter de bloquer les aiguilles de l'Histoire. Mais celle-ci avait manifestement décidé de ne plus attendre.

Le 31 octobre 2026 allait apporter une nouvelle illustration de ce basculement. Un an jour pour jour après la résolution 2797, le Maroc célébrait la Fête de l'unité tandis que le Conseil de sécurité se retrouvait dans l'incapacité de s'entendre sur le renouvellement du mandat de la MINURSO. Une mission vieille de trente-cinq ans, créée en 1991 pour organiser un référendum qui ne verra jamais le jour, faute notamment de consensus sur la composition du corps électoral.

Le projet américain sur le dossier du Sahara marocain proposait de renouveler la mission tout en la rebaptisant, à compter du 1er novembre 2026 , « Mission des Nations unies au Sahara occidental », en abandonnant la référence au référendum dans son appellation. Il confortait également le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, objet d'un consensus international grandissant, comme seule base des négociations

Onze membres du Conseil ont voté en faveur du texte. Mais Moscou a dégainé son veto. Officiellement, la Russie contestait une démarche qu'elle jugeait unilatérale et refusait de cautionner une orientation privilégiant le plan marocain. Elle a ensuite présenté son propre projet, beaucoup plus classique, visant à reconduire la MINURSO pour une année supplémentaire sans bouleverser son mandat. Ironie du sort : ce contre-projet russe a lui aussi échoué, ne recueillant que trois voix favorables, tandis que onze membres s'abstenaient et que les États-Unis votaient contre.

Résultat : ni le projet américain ni le projet russe n'ont été adoptés. Le mandat de la MINURSO a expiré le 31 octobre à minuit. Le lendemain, António Guterres, prenant acte de cette situation, a annoncé la fin des opérations de la mission et engagé le processus de liquidation ordonnée de ses structures et de ses moyens, sous la supervision d'une équipe réduite des Nations unies.

Trente-cinq ans après son installation, la MINURSO se retrouve ainsi au bout de sa mission institutionnelle. Elle aura surveillé un cessez-le-feu, accompagné les différentes tentatives de règlement et entretenu, au moins dans son appellation, la perspective d'un référendum impraticable. Trente-cinq ans de présence pour entretenir une fiction politique devenue anachronique. La MINURSO aura survécu à son objectif initial, à l'évolution du terrain et même au temps. Une mission en pilotage automatique dans un conflit dont les paramètres ont profondément changé. Mais elle aura surtout servi de paravent à l'immobilisme entretenu par l'Algérie et le Polisario, qui ont trouvé dans cette présence onusienne un précieux alibi pour prolonger le blocage et faire vivre l'illusion d'un processus sans issue. Le temps des manoeuvres dilatoires et perfides ne pouvait pas durer éternellement. ●



À l'occasion du 51e anniversaire de la Marche Verte, qui incarne la profonde cohésion du peuple marocain autour de son intégrité territoriale,

Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) expriment leur plus sincère fidélité et leur loyalisme à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, ainsi qu'au peuple marocain tout entier, témoignant ainsi de leur profond respect, de leur fierté et de leur attachement aux valeurs du patriotisme. Ils implorent le Tout-Puissant de préserver notre pays dans la sécurité, la paix et la prospérité, de veiller à la sauvegarde de son unité nationale et d'accorder à Sa Majesté le Roi santé, longévité et réussite, ainsi qu'à l'ensemble des Membres de la Famille Royale.

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Marche verte

Le jour où tout un peuple s'est mis en marche

Le 6 novembre 1975, le Maroc vivait l'un des épisodes les plus marquants de son histoire contemporaine. À l'appel du roi Hassan II, quelque 350 000 volontaires marocains, hommes et femmes, prenaient le chemin du Sahara, munis du Coran et du drapeau national. Une mobilisation populaire d'une ampleur exceptionnelle, entrée depuis dans la mémoire collective sous le nom de Marche verte.

Saliha Toumi



Des images gravées dans la mémoire collective.

L'image reste puissante: une foule immense avançant pacifiquement, dans un élan collectif soigneusement organisé, avec pour seuls emblèmes le drapeau marocain et le Livre saint. Au-delà de sa dimension spectaculaire, cette marche portait une revendication politique et historique : celle du Maroc de recouvrer les territoires sahariens alors sous administration espagnole.

Le contexte était celui de la décolonisation. L'Espagne franquiste, affaiblie et confrontée à une succession politique incertaine, cherchait une issue à la question du Sahara. Le Maroc, de son côté, entendait faire valoir ses droits historiques et ses liens d'allégeance avec les tribus sahariennes. La Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, avait reconnu l'existence de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines tribus du territoire, tout en concluant que les éléments soumis ne permettaient pas d'établir un lien de souveraineté territoriale de nature à remettre en cause le principe d'autodétermination.

C'est dans cette séquence diplomatique et historique que Hassan II annonça la Marche verte. Le 6 novembre, les volontaires franchirent la frontière du territoire. Quelques jours plus tard, ils reçurent l'ordre de regagner le Maroc, après que l'Espagne eut accepté d'engager des négociations. Les accords de Madrid du 14 novembre 1975 organisèrent ensuite le retrait espagnol et une administration provisoire du territoire par le Maroc et la Mauritanie, ouvrant une nouvelle phase, loin de mettre fin au différend. Cinquante et un ans après, la Marche verte demeure un symbole majeur de mobilisation nationale. Elle appartient à ces moments où une nation se rassemble autour d'un objectif commun et où la force du nombre devient un instrument de l'histoire. Chaque 6 novembre, le Maroc commémore ainsi bien davantage qu'un événement : un élan patriotique qui a durablement marqué son récit national.

Mais l'histoire ne s'est pas arrêtée en 1975. Le conflit du Sahara s'est prolongé, avec ses affrontements, ses négociations infructueuses et ses décennies de blocage diplomatique entretenu par le régime algérien.

Sous le règne de Mohammed VI, le Maroc a engagé une double dynamique, à la fois sur le terrain et sur la scène internationale. Le Souverain a fait du développement des provinces du Sud une priorité stratégique, impulsant de grands chantiers d'infrastructures, de ports, de routes, d'énergie et d'équipements publics, destinés à transformer durablement cette partie du Royaume. Parallèlement, il a conduit une offensive diplomatique soutenue pour promouvoir le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, proposé en 2007, et obtenir son adhésion auprès d'un nombre croissant de partenaires internationaux. Cette stratégie vise à faire de l'initiative marocaine le cadre de référence d'un règlement politique du différend. La question du Sahara s'inscrit ainsi dans une réalité économique et territoriale profondément transformée, tandis que le plan d'autonomie occupe une place centrale dans les efforts diplomatiques du Royaume.

La Marche verte rappelle une date fondatrice, mais elle invite également à regarder vers l'avenir. L'élan populaire de 1975 a marqué l'histoire ; le défi d'aujourd'hui consiste à faire du développement, de la stabilité et de la prospérité des provinces du Sud les prolongements concrets de cet engagement national.

En 1975, des centaines de milliers de Marocains avaient marché vers le Sahara. Cinquante et un ans plus tard, l'enjeu reste le même : continuer à faire avancer malgré l'adversité le Sahara sous souveraineté marocaine..●

Nous puisons dans
nos racines...



...pour conquérir l'avenir

MAROC
SÉNÉGAL
BÉNIN
CÔTE D'IVOIRE

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entreprenante, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

www.holmarcom.ma

HOLMARCOM
GROUP

Spécial SAHARA

Fin du mandat de la Minurso

Ils ont déclaré

Nasser Bourita Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger



Intervenant sur 2M le samedi 31 octobre, soit au lendemain du veto russe et de la non-reconduction du mandat de la MINURSO, Nasser Bourita a résumé le changement de cap voulu par le Roi Mohammed VI par une formule forte: «Nous devons passer de la gestion au changement». Pour le chef de la diplomatie marocaine, il ne s'agit plus de s'accommoder de règles héritées d'un autre contexte, mais de remettre en question un dispositif devenu anachronique. «Nous ne sommes pas revenus 35 ans en arrière, nous avons tourné la page », a-t-il insisté. Le ministre a notamment dénoncé le décalage entre une dynamique internationale favorable au plan d'autonomie et une mission onusienne dont le « R » de référendum n'a, selon lui, plus de sens. Il a également estimé que la MINURSO était devenue «une partie du statu quo, pas une partie de la solution ».

PAM : tourner la page du statu quo

Le Parti authenticité et modernité (PAM) voit dans la non-reconduction du mandat de la MINURSO une étape importante dans l'évolution du dossier du Sahara. Pour son bureau politique, cette décision doit ouvrir la voie à la fin effective des activités de la mission sur le terrain et contribuer à sortir d'une logique de gestion du différend qui a montré ses limites. Le parti réaffirme que l'autonomie sous souveraineté marocaine constitue l'unique option politique pour parvenir à un règlement, tout en saluant la dynamique internationale impulsée par le Roi Mohammed VI. Il appelle enfin les forces vives du pays à rester mobilisées et vigilantes face aux prochaines évolutions diplomatiques.



Fatima Ezzahra El Mansouri, coordinatrice nationale du PAM.

Istiqlal : une rupture avec la logique de l'immobilisme



Nizar Baraka, SG de l'Istiqlal.

Pour le Parti de l'Istiqlal, la non-prorogation du mandat de la MINURSO constitue une étape historique et une occasion de rompre avec une longue période de statu quo. La formation considère que cette nouvelle séquence doit permettre d'accélérer la dynamique diplomatique engagée par le Souverain et d'élargir davantage le soutien international au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine. Elle met particulièrement en avant les onze voix favorables au projet américain au Conseil de sécurité, malgré le veto russe, comme un indicateur de l'adhésion internationale à la proposition marocaine. Le parti appelle à poursuivre la mobilisation nationale derrière le Roi et interpelle également le HCR sur la nécessité de recenser les populations des camps de Tindouf et de garantir leur liberté de circulation.

USFP : l'ONU face aux limites de sa propre méthode

L'Union socialiste des forces populaires (USFP) livre une lecture particulièrement critique de l'impasse au Conseil de sécurité. Pour son bureau politique, l'absence d'adoption d'une nouvelle résolution ne relève pas d'un simple incident procédural : elle révèle une crise profonde de l'approche onusienne suivie depuis plus de trois décennies, incapable de dépasser l'immobilisme et de mettre un terme au différend. Le parti regrette qu'une résolution permettant d'engager la mise en œuvre concrète de l'initiative d'autonomie n'ait pas été adoptée, tout en soulignant l'ampleur du soutien international dont bénéficie cette proposition. Il réaffirme son engagement derrière le Roi Mohammed VI et son soutien aux démarches visant à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.



Driss Lachgar, premier secrétaire de l'USFP.

PPS : l'Algérie et le Polisario face à leurs responsabilités

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS) considère que le soutien de onze membres du Conseil de sécurité au projet américain constitue un signal politique important en faveur de la position marocaine. Il voit dans la séquence ouverte par le vote du 30 octobre une étape supplémentaire vers la consécration de l'autonomie sous souveraineté marocaine comme référence des négociations. Plus incisif, le PPS estime que la non-reconduction du mandat de la MINURSO ouvre la voie à la clôture du dossier dans le cadre onusien et invite l'Algérie et le Polisario à revoir leurs positions, à faire preuve de réalisme et à s'inscrire dans une recherche de solution politique définitive, sans manœuvres dilatoires ni obstruction. Le parti insiste néanmoins sur la nécessité de préserver le cessez-le-feu et de consolider le front intérieur.



Nabil Benabdallah, SG du PPS.

Mouvement populaire : la mission n'a pas suivi l'évolution du dossier



Mohamed Ouzzine, SG du Mouvement Populaire.

Le Mouvement populaire estime que la MINURSO n'a pas su s'adapter à la nouvelle donne diplomatique ni accompagner l'évolution du traitement international du différend. Il appelle ainsi au retrait du dossier du Sahara du cadre de gestion des Nations unies et à la fin de la mission. Le parti critique également le veto russe, qu'il inscrit dans une logique de confrontation héritée de la guerre froide, et considère que le soutien international croissant à l'initiative marocaine impose désormais une nouvelle approche. Il réaffirme parallèlement son attachement à une solution pacifique et à la mobilisation nationale autour de la souveraineté du Royaume.

Union constitutionnelle : consolider les acquis diplomatiques

L'Union constitutionnelle salue les acquis enregistrés par le Maroc sous la conduite du Roi Mohammed VI et met en avant le soutien international à l'initiative d'autonomie. Pour le parti, la concomitance entre la Fête de l'Unité et cette nouvelle séquence diplomatique revêt une portée symbolique particulière: elle traduit le passage d'une logique de simple gestion du conflit à une transformation de ses paramètres. L'UC appelle à poursuivre les efforts diplomatiques aux niveaux bilatéral et régional, tout en réaffirmant son attachement à l'intégrité territoriale, à la sécurité nationale et au maintien du cessez-le-feu.



Mohamed Joudar, SG de l'Union Constitutionnelle.



Abdelilah Benkirane, SG du PJD.

PJD : un soutien sans réserve au communiqué royal

Le Parti de la justice et du développement (PJD), dirigé par Abdelilah Benkirane, adopte une déclaration plus concise. Son secrétariat général apporte son soutien total au communiqué du Cabinet royal du 30 octobre et réaffirme l'engagement du parti derrière le Roi Mohammed VI pour défendre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Royaume.



DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma

Fin de la Minurso

LE MAROC MET LES POINTS SUR LES I

Le non-renouvellement du mandat de la Minurso à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité le vendredi 30 octobre 2026 a ouvert une nouvelle séquence dans le dossier du Sahara. Dans la foulée de cette évolution diplomatique majeure, le Cabinet royal qui semble avoir anticipé ce séisme diplomatique publie un communiqué qui en précise la portée et réaffirme les fondamentaux de la position marocaine.



« Le mandat de la Minurso n'a pas été reconduit par le Conseil de sécurité des Nations Unies lors de sa réunion de ce jour, 30 octobre 2026. Il s'agit d'une évolution importante et d'un pas significatif vers la clôture définitive du dossier du Sahara marocain aux Nations Unies. Ce développement majeur coïncide avec la célébration de la fête de l'Unité, décrétée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour incarner la rupture dans la gestion de ce dossier, passant d'une simple logique de gestion à une approche de transformation profonde des paramètres. Ainsi, la non-reconduction du mandat de la Minurso signifie clairement que la présence de cette Mission dans les provinces du sud du Royaume, notamment à travers son personnel, ses véhicules, son matériel et ses symboles, devrait cesser dans les prochains jours. C'est une page de 35 ans qui est désormais tournée. Héritée d'un contexte anachronique et révolu, cette Mission a longtemps constitué un instrument d'internationalisation du différend régional relatif au recouvrement légitime par le Royaume du Maroc de ses provinces sahariennes. En outre, la non-reconduction de la Minurso devrait marquer la fin de la saisine du Conseil de sécurité et le retrait de cette question de son ordre du jour. Dès lors, les réunions statutaires périodiques du Conseil consacrées au Sahara marocain, les rapports du Secrétaire général des Nations Unies y afférents et les briefings de son Envoyé personnel, n'auraient plus lieu d'être.

Le processus politique onusien, qui a été marqué malheureusement par les tergiversations des autres parties, leur entêtement à créer le blocage et à faire perdurer le statu quo, se trouve ainsi suspendu. Des actions similaires seront également menées prochainement au sein des autres organes de l'ONU. Tout en marquant sa satisfaction de cette évolution, le Maroc demeure fermement attaché au cessez-le-feu, dans le strict respect de son intégrité territoriale, de sa sécurité nationale et de la quiétude de ses citoyens. Par ailleurs, la dynamique internationale lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, se poursuivra, aux niveaux bilatéral et régional. Elle a d'ores et déjà permis de capitaliser des soutiens importants, puisque plus des deux tiers des membres de l'ONU, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité et les puissances influentes, appuient clairement l'autonomie, sous souveraineté marocaine, comme seul cadre de solution pour régler ce différend régional". ●

Minurso Fin de 35 ans de tourisme diplomatique

Créée le 29 avril 1991 par la résolution 690 du Conseil de sécurité, la MINURSO avait pour mission première de préparer et d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara. Un scrutin qui n'aura finalement jamais vu le jour, faute d'accord sur l'identification des électeurs. Pendant plus de trois décennies, la mission onusienne aura néanmoins maintenu une présence militaire et civile sur le terrain, avec pour autre fonction essentielle la surveillance du cessez-le-feu, jusqu'à sa rupture en 2020 par le Polisario qui va encore plus loin dans la provocation.

Pendant plusieurs semaines, des manifestants affiliés au Front terroriste paralysent le passage de Guerguerat, en bloquant la route nationale qui traverse cette zone tampon stratégique. Cette obstruction a provoqué l'interruption du trafic civil et commercial entre le Maroc et la Mauritanie, perturbant ainsi les échanges et la circulation des personnes et des marchandises.

Face à cette situation, les Forces armées royales (FAR) interviennent le 13 novembre 2020 pour rétablir la libre circulation et de sécuriser le poste-frontière. Une opération présentée par Rabat comme une intervention de sécurisation, menée sans affrontement militaire, mais que le Polisario a immédiatement dénoncée. En réaction, le pantin d'Alger annonce qu'il ne se considérait plus lié par l'accord de cessez-le-feu conclu sous l'égide de l'ONU en 1991, proclamant dans la foulée un prétendu « état de guerre » dont il a nullement les moyens.

Depuis, les tensions armées se sont manifestées à plusieurs reprises. La ville d'Es-Smara a notamment été la cible de tirs de projectiles attribués au Polisario, dont ceux du 5 mai 2026 et du 27 juin 2025. Ces attaques font également écho au bombardement meurtrier d'octobre 2023, qui avait déjà illustré les risques sécuritaires auxquels sont exposées les populations civiles.

Le 31 octobre 2026, après l'échec de deux projets de résolution concurrents au Conseil de sécurité, le mandat de la Minurso expire sans être renouvelé. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, prend acte de la fin des opérations et engage, dès le 1er novembre, le processus de liquidation de la mission. Le démontage est désormais programmé : environ 160 observateurs militaires, communément assimilés aux Casques bleus, doivent être rapatriés, auxquels s'ajoutent quelque 180 personnels civils et assimilés. Au total, près de 340 personnes sont concernées par cette opération de retrait. Treize installations et sites de la mission doivent également être fermés puis rétrocédés aux autorités marocaines, tandis que les équipements, véhicules, systèmes de communication et archives feront l'objet d'un inventaire et d'un traitement selon les procédures onusiennes. La liquidation sera supervisée par une équipe réduite relevant du Département de l'appui opérationnel des Nations unies. Guterres a appelé les parties à coopérer pleinement afin que le retrait se déroule de manière ordonnée et dans les meilleurs délais. Le secrétaire général a également rendu hommage aux personnels de la mission et aux vingt membres qui ont perdu la vie durant ses 35 années de présence. Une page se tourne bel et bien : celle d'une mission dont le référendum fondateur n'a jamais été organisé et qui aura traversé trois décennies et demie sans parvenir à débloquer le processus. Après 35 ans, les Casques bleus ramassent leurs cliques et leurs claques dans un scénario que le Maroc a su anticiper comme le montre le communiqué du cabinet royal rendu public juste après l'échec du veto russe… ●



Une mission devenue caduque et dont le départ était inscrit dans l'ordre de l'évolution du dossier du Sahara marocain.

Sahara marocain Un territoire immense, un potentiel sans limites

Ancienne colonie espagnole récupérée en 1975, le Sahara marocain représente plus de la moitié du territoire national. Il couvre une superficie de 416 474 km², soit environ 58,6 % du pays.



Laâyoune, chef-lieu de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra.

Le Sahara marocain s'étire sur une superficie de 266 000 km² pour une population estimée à 500.000 habitants. s'étendant depuis le Nord-Ouest de l'Afrique, situé à 50 km des Îles Canaries, il est bordé par la province de Tarfaya au Nord, l'Algérie au Nord-Est et la Mauritanie à l'Est et au Sud, tandis que sa côte Ouest longe sur 1 200 km l'Atlantique, il possède une frontière avec l'Algérie sur 42 km, la Mauritanie sur 1 561 km. Les zones contrôlées par le Maroc et le Front Polisario sont séparées par un mur de sable long de 2 000 km, construit entre 1980 et 1987 par les autorités marocaines, pour se défendre contre les incursions des séparatistes soutenus et armés par l'Algérie.

Selon le découpage administratif national, trois régions font partie du territoire du Sahara qui couvre également le territoire situé au-delà du mur marocain.

La région Dakhla-Oued Eddahab. Région la plus australe et la plus vaste du Maroc, elle s'étend sur 142 865 km 2 pour une population de 143 000 habitants, soit 1% de la population nationale. La capitale régionale est Dakhla (110 000 habitants).

La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra. Occupant la partie centrale des régions sahariennes, elle abrite 370 000 habitants, soit 1,1 % de la population nationale, sur 140 018 km 2. La capitale régionale est Laayoune (220 000 habitants), ville la plus importante des provinces du sud.

La région de Guelmim-Oued Noun. Créée en 2015, c'est la région du Sahara la plus septentrionale. Seule une petite partie se trouve sur le territoire du Sahara. Sa population est de 434 000 habitants, soit 1,28 % de la population nationale. Sa capitale est Guelmim (200 000 habitants). Les principales ressources traditionnelles du Sahara marocain sont le pastoralisme, la pêche et l'extraction de phosphate dont les réserves sont concentrées autour de Boukraa, à 100 km au sud de Laayoune. Grâce aux efforts colossaux consentis depuis 1999 par les pouvoirs publics marocains dans le domaine des infrastructures (réseau routier, installations portuaires et réseaux d'électricité et d'eau) le tourisme, le secteur agro-alimentaire d'agrumes et légumes, sont devenues des activités essentielles pour l'économie régionale.

Le développement économique et social est devenu une réalité comme ont pu constater les différentes délégations d'opérateurs économiques et hommes politiques étrangers lors de leurs visites sur place au cours de ces dernières années.

La population du Sahara marocain est majoritairement composée de Sahraouis, un groupe ethnique partageant une culture distincte. Les Sahraouis parlent le hassanya, un dialecte arabe, et possèdent des traditions et des coutumes uniques. La musique sahraouie, faisant notamment appel à des instruments traditionnels tels que le tidinit (luth à quatre cordes) et le tbal (tambour), constitue un élément central de leur patrimoine culturel.

L'Espagne se retire du Sahara qui connaît le 6 novembre 1975 une épopée qui restera gravée dans la memoire nationale et subjuguera les observateurs étrangers : La Marche Verte. Un coup de génie de feu Hassan II qui dans un discours historique demande à son peuple de se rendre dans ce territoire libéré cher aux Marocains. Le 16 novembre 1975, la déclaration de Madrid est signée entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc..

Après les années de conflit (1975-1976) et de discussions-négociations sur fond de manœuvres algériennes, le Maroc et le Front Polisario acceptent, le 30 août 1988, la proposition du secrétaire général de l'ONU d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. C'est dans ce cadre qu'est créée, en 1991, la MINURSO, et qu'est obtenu un cessez-le-feu toujours en vigueur. Mais le référendum d'autodétermination s'avère comme « impraticable » par de nombreux acteurs qui le juge obsolète et inapplicable. Le principal blocage réside le désaccord historique sur les listes électorales, qui a rendu le processus impossible à mettre en œuvre. Après la publication par la MINURSO d'une liste provisoire de 80 000 personnes habilitées à participer au référendum, 130 000 dossiers de recours sont déposés. À partir de février 2000, devant l'impossibilité de mettre en œuvre le référendum, le secrétaire général de l'ONU privilégie progressivement la voie du règlement politique négocié. Il demande à M. James Baker, envoyé spécial du Secrétaire général, de se rendre dans la région afin d'étudier les moyens de parvenir à un règlement rapide.

Les différentes propositions de règlement conçues dans le cadre des Nations Unies - plan de règlement (1988), plans Baker I (2001) et II (2003) - ayant échoué, le constat s'impose au début des années 2000 : le dossier est dans l'impasse.

Le 11 avril 2007, le Maroc présente au secrétaire général des Nations Unies une proposition de plan d'autonomie sous souveraineté marocaine pour le Sahara. Dès lors, l'ONU, dans ses résolutions récentes, appuie l'idée d'une solution politique basée sur la proposition marocaine d'autonomie jugée sérieuse et crédible, plutôt qu'un référendum qui ne sera plus mentionné comme base de règlement. Une nouvelle dynamique s'installe autour du dossier avec l'accroissement du consensus international autour de la fiabilité du plan marocain qu'une diplomatie royale sereinement clairvoyante a su démontrer. ●

Avis consultatif de la Cour internationale de justice de la Haye (16 octobre 1975)

À la demande de l'assemblée générale de l'ONU, la Cour a reconnu qu'un lien d'allégeance existait concernant l'ancien Sahara marocain. En effet, elle a estimé que :

- le Sahara n'était pas avant la colonisation espagnole « un territoire sans maître » ou terra nullius,
- le Sultan et les tribus nomades avaient «des liens juridiques » reconnus, d'ailleurs, par d'autres États. ●

Plan d'autonomie sous souveraineté marocaine

Le contenu d'une initiative juste, crédible et moderne

Depuis 2004, le Conseil de sécurité appelle régulièrement « les parties et les États de la région à continuer de coopérer pleinement avec l'ONU pour mettre fin à l'impasse actuelle et progresser vers une solution politique ». Dans un esprit de ni vainqueur ni vaincu comme n'a de cesse de le souligner SM le Roi Mohammed VI dans ses discours.



Le plan d'autonomie s'est imposé par sa crédibilité et son sérieux au Conseil de sécurité.

En réponse à cet appel de la communauté internationale, le Royaume du Maroc s'est inscrit dans une dynamique positive et constructive, en s'engageant à soumettre une initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son unité nationale.

Cette initiative, présentée en 2007 par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, feu El Mostafa Sahel, s'inscrit dans le cadre de l'édification d'une société démocratique moderne, fondée sur l'état de droit, les libertés individuelles et collectives et le développement économique et social. Comme telle, elle apporte la promesse d'un avenir meilleur pour les populations de la région, met fin à la séparation et à l'exil et favorise la réconciliation.

Par cette initiative, le Royaume du Maroc garantit à tous les Sahraouis à l'extérieur comme à l'intérieur, toute leur place et tout leur rôle, sans discrimination, ni exclusive, dans les instances et institutions de la région.

Ainsi, les populations du Sahara géreront elles-mêmes et démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatifs, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives. Elles disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront, de manière active, à la vie économique, sociale et culturelle du Royaume.

L'État conservera ses compétences dans les domaines régaliens, en particulier la défense, les relations extérieures et les attributions constitutionnelles et religieuses de S. M. le Roi.

L'initiative marocaine, inspirée par un esprit d'ouverture, tend à créer les conditions d'un processus de dialogue et de négociation débouchant sur une solution politique mutuellement acceptable.

Le statut d'autonomie, résultant des négociations, sera soumis à une consultation référendaire des populations concernées, conformément au principe de l'autodétermination et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les éléments de base de la proposition marocaine

Le projet marocain d'autonomie s'inspire des propositions pertinentes de l'ONU et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans les États géographiquement et culturellement proches du Maroc, et s'appuie sur des normes et standards internationalement reconnus.

A. Les compétences de la Région autonome du Sahara

Dans le respect des principes et des procédures démocratiques, les populations de la Région autonome du Sahara, agissant par l'intermédiaire d'organes législatif, exécutif et judiciaire auront, dans les limites territoriales de la Région, la compétence notamment dans les domaines :

- De l'administration locale, de la police locale et des juridictions de la Région;
- Économique : le développement économique, la planification régionale, l'encouragement des investissements, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'agriculture;
- Du budget et de la fiscalité de la Région; des infrastructures : l'eau, les installations hydrauliques, l'électricité, les travaux publics et le transport;
- Social : l'habitat, l'éducation, la santé, l'emploi, le sport, la sécurité et la protection sociales;
- Culturel, y compris la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani;
- De l'environnement.

La Région autonome du Sahara disposera des ressources financières nécessaires à son développement dans tous les domaines. Ces ressources seront notamment constituées par :

- Les impôts, taxes et contributions territoriales édictés par les organes compétents de la Région; • Les revenus de l'exploitation des ressources naturelles affectés à la Région;
- La partie des revenus des ressources naturelles situées dans la Région et perçus par l'État;
- Les ressources nécessaires allouées dans le cadre de la solidarité nationale;
- Les revenus provenant du patrimoine de la Région.

L'État conservera la compétence exclusive, notamment sur :

- Les attributs de souveraineté, notamment le drapeau, l'hymne national et la monnaie;
- Les attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives;

- La sécurité nationale, la défense extérieure et de l'intégrité territoriale;
- Les relations extérieures;
- L'ordre juridictionnel du Royaume.

La responsabilité de l'État dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la Région autonome du Sahara concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette région. La Région autonome du Sahara peut, en concertation avec le Gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération interrégionale. Les compétences de l'État dans la Région autonome du Sahara, (…) seront exercées par un délégué du Gouvernement.
Par ailleurs, les compétences qui ne sont pas spécifiquement attribuées seront exercées, d'un commun accord, sur la base du principe de subsidiarité.
Les populations de la Région autonome du Sahara sont représentées au sein du Parlement et des autres institutions nationales. Elles participent à toutes les consultations électorales nationales.

Les organes de la Région

Le Parlement de la Région autonome du Sahara sera composé de membres élus par les différentes tribus sahraouies, et de membres élus au suffrage universel direct par l'ensemble de la population de la Région. La composition du Parlement de la Région autonome du Sahara devra comprendre une représentation féminine appropriée. Le pouvoir exécutif de la Région autonome du Sahara sera exercé par un chef de gouvernement élu par le Parlement régional. Il est investi par le Roi. Le chef de gouvernement est représentant de l'État dans la Région.
Le chef du gouvernement de la Région autonome du Sahara forme le gouvernement de la Région et nomme les administrateurs nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu du statut d'autonomie. Il est responsable devant le Parlement de ladite Région.
Des juridictions peuvent être créées par le Parlement régional afin de statuer sur les litiges nés de l'application des normes édictées par les organes compétents de la Région autonome du Sahara. Leurs décisions seront rendues, en toute indépendance, au nom du Roi. Le Tribunal régional supérieur, la plus haute juridiction dans la Région autonome du Sahara, statue en dernier ressort, sur l'interprétation de la loi de la Région, sans préjudice des compétences de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel du Royaume.
Les lois, les règlements et les décisions de justice émanant des organes de la Région autonome du Sahara doivent être conformes au statut d'autonomie de ladite Région et à la Constitution du Royaume.
Les populations de la Région bénéficieront de toutes les garanties qu'apporte la Constitution marocaine en matière de droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus. 26. La Région autonome du Sahara disposera d'un conseil économique et social composé de représentants des secteurs économiques, sociaux, professionnels et associatifs, ainsi que de personnalités hautement qualifiées.

Processus d'approbation et de mise en œuvre du statut d'autonomie

Le statut d'autonomie de la Région fera l'objet de négociations et sera soumis à une libre consultation référendaire des populations concernées. Ce référendum constitue, conformément à la légalité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le libre exercice, par ces populations, de leur droit à l'autodétermination. À cette fin, les parties s'engagent à œuvrer conjointement, et de bonne foi, en faveur de cette solution politique et de son approbation par les populations du Sahara.
De surcroît, la Constitution marocaine sera révisée, le statut d'autonomie y sera incorporé comme gage de sa stabilité et de sa place particulière dans l'ordonnancement juridique national.
Le Royaume du Maroc prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer aux personnes qui seront rapatriées une réinsertion complète au sein de la collectivité nationale, dans des conditions garantissant leur dignité, leur sécurité et la protection de leurs biens.
À cette fin, le Royaume adoptera notamment une amnistie générale excluant toutes poursuites, arrestation, détention, emprisonnement ou intimidation de quelque nature que ce soit, fondées sur des faits objet de l'amnistie.
À la suite de l'accord des parties sur le projet d'autonomie, un conseil transitoire composé de leurs représentants apportera son concours au rapatriement, aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion des éléments armés se trouvant à l'extérieur du territoire ainsi qu'à toute autre action visant l'approbation et la mise en œuvre du statut, y compris les opérations électorales.
À l'instar des membres de la communauté internationale, le Royaume du Maroc est persuadé, aujourd'hui, que la solution du différend sur le Sahara ne peut être que le fruit d'une négociation. Dans cet esprit, la proposition qu'il soumet aux Nations Unies constitue une réelle opportunité à même de favoriser des négociations ayant pour finalité de parvenir à une solution définitive de ce différend, dans le cadre de la légalité internationale et sur la base d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'ONU.
Dans ce cadre, le Maroc s'engage à négocier, de bonne foi, dans un esprit constructif d'ouverture et de sincérité, afin de parvenir à une solution politique." ●

« Nidae Al Hassan »

Une chanson épique

L'hymne de la Marche Verte et de l'unité nationale

Plus qu'un chant patriotique, Nidae Al Hassan est devenu la voix d'un Maroc en marche. Écrite dans l'urgence et la ferveur au lendemain du discours royal du 5 novembre 1975, la chanson de Feu Fathallah Lamghari incarne encore, un demi-siècle plus tard, l'esprit d'unité et de foi qui porta la Marche Verte. En octobre 1975, l'histoire s'accélère. Le Maroc s'apprête à écrire l'une de ses plus grandes épopées pacifiques : la Marche Verte. Dans cette séquence historique , où la ferveur gagne le pays tout entier, des artistes se rassemblent à Rabat autour d'une idée simple — donner une voix à la nation. Feu Fathallah Lamghari, poète et compositeur habité par le souffle du moment, couche les mots en un quart d'heure. Il parlera plus tard d'une écriture « comme une prière ». La mélodie, confiée à Abdallah Al Issami, naît presque dans le même élan. Très vite, les studios de la RTM deviennent le lieu où convergent Mahmoud El Idrissi, Bahija Idriss, Abdelhadi Belkhayat et bien d'autres. Tous répondent présents à l'appel de la patrie. En moins de vingt-quatre heures, Nidae Al Hassan est enregistrée, mixée, diffusée. À la radio, la chanson résonne comme un appel du cœur. Partout, on la fredonne, on la reprend. Dans les foyers, les écoles, les cafés, les foules entonnent ce refrain fort qui parle de fidélité, de courage et d'unité. L'art vient d'accomplir ce dont les discours les plus éloquents sont parfois incapables : unir un peuple dans une même émotion.

Le souffle de la Marche Verte

Si la Marche fut d'abord un acte politique, elle fut aussi une aventure humaine, spirituelle et artistique. Les images de centaines de milliers de volontaires avançant, Coran et drapeau national à la main, furent accompagnées de ce chant devenu emblème. Nidae Al Hassan n'était pas une simple chanson patriotique : c'était le pouls d'une nation en mouvement, une onde musicale reliant les dunes du Sud aux ruelles du Nord. Aujourd'hui encore, cette chanson continue de toucher tous les Marocains . C'est que le morceau dépasse la circonstance, transcende la conjoncture : il incarne la foi d'un peuple, sa loyauté au Trône et son attachement viscéral à la terre. Le Sahara n'est pas seulement un bout de territoire, c'est un amour puissant qui fait battre le cœur de chaque marocain.



Héritage d'une émotion intacte

Presque cinquante ans plus tard, Nidae Al Hassan reste un repère majeur dans la mémoire collective. Ses premières notes suffisent à faire renaître le souffle de 1975, ce moment où les artistes, les citoyens et les institutions parlaient d'une seule voix. Chaque année, lors des commémorations de la Marche Verte, elle s'élève comme un d'identité. Dans les écoles, les cérémonies et les stades, enfants et adultes reprennent ensemble ce chant patriotique immortel. Et chaque fois, l'émotion est la même : celle d'un pays qui se souvient qu'il a marché non pour conquérir une terre-elle lui appartient-, mais pour la récupérer après le retrait des forces espagnoles dans la sérénité, la paix et la ferveur. Sans tirer la moindre balle. Nidae Al Hassan n'est donc pas qu'un hymne de l'histoire — c'est un patrimoine vivant. La preuve qu'une chanson, née dans l'urgence d'un moment historique, peut devenir pour toujours le cœur battant d'une nation. ●

BANQUE POPULAIRE

GRANDIR ENSEMBLE



LA BANQUE POPULAIRE AU SERVICE D'UN MAROC UNI, TOURNÉ VERS L'AVENIR

SUIVEZ-NOUS